

# GROUPE IRP AUTO

Groupe de protection sociale des professionnels de l'automobile

**SGAPS IRP AUTO Assurances**

RAP  
LA  
SIT  
AU

31 DECE



POUR FONCTIONNER  
CORRECTEMENT  
CE DOCUMENT  
REQUIERT LE LOGICIEL  
**ACROBAT READER**

Approuvé par le conseil d'administration du 17 mai 2017





## **SOMMAIRE**

<b>A.</b>	<b>ACTIVITÉ ET PERFORMANCE</b>	<b>5</b>
1.	ACTIVITE	6
a)	Lignes d'activité importantes de l'entreprise et ses zones géographiques importantes dans lesquelles elle exerce une activité	6
b)	Toute opération importante ou tous autres événements survenus dans la période	6
2.	PERFORMANCES TECHNIQUES	7
a)	Résultats de souscription, par ligne d'activité importante et zone géographique importante (quantitatifs et qualitatifs)	7
3.	PERFORMANCES FINANCIERES	7
a)	Produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs	7
b)	Profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres	8
4.	PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITES	8
a)	Autres produits et dépenses importants	8
<b>B.</b>	<b>SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>9</b>
1.	INFORMATIONS GENERALES	10
a)	Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB), ses principales missions et responsabilités, la séparation des responsabilités, comités, principales missions et responsabilités des fonctions clés	10
b)	Tout changement important du système de gouvernance	11
c)	Politique et les pratiques de rémunération applicables aux membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB) et, sauf indication contraire, aux salariés, transactions internes	12
2.	COMPETENCE ET HONORABILITE	12
a)	Exigences spécifiques d'aptitudes, de connaissances et d'expertise appliquées (Direction effective et Responsables Fonctions Clé)	12
b)	Processus par lequel l'entreprise apprécie la compétence et l'honorabilité (Direction effective et responsable fonctions Clé)	13
3.	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)	14
a)	Système de gestion des risques, stratégies, processus et procédures de reporting appliquées, identifier, mesurer, contrôler, gérer et déclarer efficacement et en continu les risques, au niveau individuel et agrégé	14
b)	Manière dont le système de gestion des risques, la fonction de gestion des risques, est intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de l'entreprise	15
c)	Processus ORSA et son intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de l'entreprise, fréquence, évaluation du besoin de solvabilité	16
4.	CONTROLE INTERNE	18
a)	Système de contrôle interne	18
b)	Manière dont la fonction de vérification de la conformité est mise en œuvre	20
5.	FONCTION AUDIT INTERNE	21
6.	FONCTION ACTUARIAT	21
7.	EXTERNALISATION	23



a)	Politique d'externalisation de l'entreprise .....	23
b)	Externalisation de toute activité ou fonction opérationnelle importante ou critique, en précisant le ressort territorial où se situe le prestataire de services chargé de cette activité ou fonction .....	24
<b>C.</b>	<b>PROFIL DE RISQUE .....</b>	<b>25</b>
<b>1.</b>	<b>SOUSCRIPTION .....</b>	<b>26</b>
d)	Mesures utilisées pour évaluer les risques .....	26
e)	Risques importants, concentrations de risques, techniques d'atténuation .....	26
f)	Résultat des tests de résistance et des analyses de sensibilité réalisés .....	27
<b>2.</b>	<b>MARCHE .....</b>	<b>28</b>
a)	Mesures utilisées pour évaluer les risques .....	28
b)	Manière dont les actifs ont été investis conformément au principe de la « personne prudente » .....	29
c)	Risques importants, concentrations de risques, techniques d'atténuation .....	31
d)	Résultat des tests de résistance et des analyses de sensibilité réalisés .....	31
<b>3.</b>	<b>CREDIT .....</b>	<b>32</b>
a)	Mesures utilisées pour évaluer les risques .....	32
b)	Risques importants, concentrations de risques, techniques d'atténuation .....	32
c)	Résultat des tests de résistance et des analyses de sensibilité réalisés .....	33
<b>4.</b>	<b>LIQUIDITE .....</b>	<b>33</b>
a)	Mesures utilisées pour évaluer les risques .....	33
b)	Risques importants, concentrations de risques, techniques d'atténuation .....	33
c)	Résultat des tests de résistance et des analyses de sensibilité réalisés .....	33
<b>5.</b>	<b>RISQUE OPERATIONNEL .....</b>	<b>34</b>
a)	Mesures utilisées pour évaluer les risques .....	34
b)	Risques importants, concentrations de risques, techniques d'atténuation .....	35
c)	Résultat des tests de résistance et des analyses de sensibilité réalisés .....	35
<b>6.</b>	<b>AUTRES RISQUES .....</b>	<b>35</b>
a)	Mesures utilisées pour évaluer les risques .....	35
b)	Risques importants, concentrations de risques, techniques d'atténuation .....	35
c)	Résultat des tests de résistance et des analyses de sensibilité réalisés .....	36
<b>D.</b>	<b>VALORISATION .....</b>	<b>37</b>
<b>1.</b>	<b>ACTIFS .....</b>	<b>38</b>
a)	Valeur des actifs et une description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour leur valorisation .....	38
b)	Explication quantitative et qualitative de toute différence importante entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité et celles dans les états financiers .....	40
<b>2.</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES .....</b>	<b>41</b>
a)	Valeur des provisions techniques, montant de la meilleure estimation et de la marge de risque, et une description des bases, méthodes et principales hypothèses, niveau d'incertitude .....	41
b)	Explication quantitative et qualitative de toute différence importante entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité et celles dans les états financiers .....	43
c)	Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation, tout changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul des provisions techniques .....	43



<b>3. AUTRES PASSIFS</b> .....	<b>43</b>
a) Valeur de ces autres passifs et une description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité .....	43
b) Explication quantitative et qualitative de toute différence importante entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation de ces autres passifs à des fins de solvabilité et celles dans les états financiers .....	43
<b>4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES</b> .....	<b>43</b>
a) Bases, méthodes et principales hypothèses .....	43
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b> .....	<b>44</b>
<b>1. FONDS PROPRES</b> .....	<b>45</b>
a) Objectifs, politiques et procédures appliqués pour la gestion des fonds propres, y compris des informations sur l'horizon temporel utilisé pour la planification des activités .....	45
b) Structure, montant et qualité des fonds propres, montant des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et le MCR, classés par niveau .....	46
c) Explication quantitative et qualitative de toute différence importante entre les fonds propres dans les états financiers et l'excédent des actifs par rapport aux passifs tel que calculé à des fins de solvabilité .....	47
d) Description de tout élément déduit des fonds propres et de toute restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.....	48
<b>2. SCR ET MCR</b> .....	<b>48</b>
a) Montant du SCR et du MCR, SCR scindé par module de risque.....	48
b) Utilisation de calculs simplifiés, de paramètres propres, données utilisées par l'entreprise pour calculer le MCR .....	50
<b>3. UTILISATION DE LA DURATION DANS LE RISQUE ACTIONS</b> .....	<b>50</b>
<b>4. DIFFERENCES FORMULE STANDARD – MODELE INTERNE</b> .....	<b>50</b>
<b>5. NON-RESPECT DES EXIGENCES DE CAPITAL</b> .....	<b>50</b>



## **A.      ACTIVITÉ ET PERFORMANCE**

## 1. ACTIVITE

### a) LIGNES D'ACTIVITE IMPORTANTES DE L'ENTREPRISE ET SES ZONES GEOGRAPHIQUES IMPORTANTES DANS LESQUELLES ELLE EXERCE UNE ACTIVITE

La SGAPS IRP AUTO Assurances réunit trois organismes d'assurance ayant adhéré lors de la constitution de la société effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- IRP AUTO Prévoyance-Santé est un organisme paritaire régi par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale. Elle pratique des opérations de couverture des risques décès (branche 20), accidents et maladies (branche 1 et 2), conformément à l'agrément accordé le 12 octobre 1984.
- IRP AUTO MPA, la Mutuelle des Professions de l'Automobile est une mutuelle régie par le livre II du code de la Mutualité. Elle pratique des opérations de couverture des risques décès (branche 20), accidents et maladies (branche 1 et 2), conformément à l'agrément accordé le 1<sup>er</sup> septembre 2003.
- IRP AUTO - IÉNA Prévoyance est un organisme paritaire régi par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale. Elle pratique des opérations de couvertures des risques vie-décès (branche 20), accidents et maladies (branche 1 et 2), conformément à l'agrément accordé le 24 février 2003.

Le chiffre d'affaires du groupe se compose par ligne d'activité importante (en K€) :

Activité	IRP AUTO Prévoyance-Sante	IRP AUTO MPA	IRP AUTO - IENA Prévoyance	Total Combiné
Vie	239 530	53	3 109	242 692
Non-vie	231 484	40 676	4 662	276 822
Éliminations	(4 662)			(4 662)
<b>Total</b>	<b>466 352</b>	<b>40 729</b>	<b>7 771</b>	<b>514 852</b>

La totalité du chiffre d'affaires est générée sur le territoire français.

La mise en place en 2014 du régime professionnel complémentaire de santé (RPCS) s'est intensifiée sur l'exercice. Le chiffre d'affaires 2016 a continué sa progression en passant de 61 076 K€ à 84 190 K€.

### b) TOUTE OPERATION IMPORTANTE OU TOUS AUTRES EVENEMENTS SURVENUS DANS LA PERIODE

Afin d'assurer la solidarité financière des entités assurantielles du groupe IRP AUTO tel que prévu dans la directive-cadre solvabilité II, les organismes affiliés ont décidé de créer la société de groupe assurantiel de protection sociale (SGAPS) IRP AUTO Assurances au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour la création de cette société, les entités affiliées ont constitué un fonds d'établissement de 5 000 K€ :

- L'apport d'IRP AUTO Prévoyance-Santé au fonds d'établissement s'élève à 4 500 K€. Cet apport étant définitif et non récupérable, il a été comptabilisé en charge exceptionnelle.

- L'apport d'IRP AUTO MPA au fonds d'établissement s'élève à 250 K€. Cet apport étant définitif et non récupérable, il a été comptabilisé en charge exceptionnelle.
- L'apport d'IRP AUTO IÉNA Prévoyance au fonds d'établissement s'élève à 250 K€. Cet apport étant définitif et non récupérable, il a été comptabilisé en charge exceptionnelle.

## 2. PERFORMANCES TECHNIQUES

### a) RESULTATS DE SOUSCRIPTION, PAR LIGNE D'ACTIVITE IMPORTANTE ET ZONE GEOGRAPHIQUE IMPORTANTE (QUANTITATIFS ET QUALITATIFS)

Les résultats de souscription (solde entre les cotisations et les charges de prestations) du groupe se composent par ligne d'activité importante (en K€) :

Activité	IRP AUTO Prévoyance-Sante	IRP AUTO MPA	IRP AUTO - IENA Prévoyance	Total Combiné
Vie	1 154	38	255	1 447
Non-vie	(20 291)	905	(377)	(19 763)
Éliminations	(19)			(19)
<b>Total</b>	<b>(19 156)</b>	<b>943</b>	<b>(122)</b>	<b>(18 335)</b>

Compte tenu de la faiblesse des rendements des obligations d'État ressortant de l'indice du taux moyen des emprunts d'États (TME), les taux d'intérêt techniques des provisions mathématiques ont été réduits. Le taux des provisions non-vie est passé de 0,90 % à 0,50 %, le taux des provisions vie est passé de 0,50 % à 0,25 %. L'impact de cette baisse des taux peut être estimé à 15 000 K€ sur l'exercice 2016.

## 3. PERFORMANCES FINANCIERES

### a) PRODUITS ET LES DEPENSES GENERES PAR LES INVESTISSEMENTS, PAR CATEGORIE D'ACTIFS

Les produits nets générés par les investissements du groupe se composent par catégorie d'actifs (en K€) :

Catégorie d'actifs	IRP AUTO Prévoyance-Sante	IRP AUTO MPA	IRP AUTO – IENA Prévoyance	Total Combiné
Charges nettes immeubles	(231)			(231)
Produits nets autres placements	43 331	950	178	44 459
<b>Performance financière nette</b>	<b>43 100</b>	<b>950</b>	<b>178</b>	<b>44 228</b>

## **b) PROFITS ET LES PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN FONDS PROPRES**

Le groupe IRP AUTO Assurances n'a pas comptabilisé des pertes et profits directement en fonds propres.

## **4. PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITES**

### **a) AUTRES PRODUITS ET DEPENSES IMPORTANTS**

Les autres activités du groupe portent essentiellement sur l'action sociale en faveur de la branche des services de l'automobile. La charge nette constatée sur cette activité représente 1 443 K€.



## **B.        SYSTÈME DE GOUVERNANCE**

## 1. INFORMATIONS GENERALES

### a) STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE (AMSB), SES PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES, LA SEPARATION DES RESPONSABILITES, COMITES, PRINCIPALES MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (Administrative, Management and Supervisory Body ou AMSB en anglais) de chacun des trois organismes d'assurance sont composés de leur conseil d'administration et de leur direction effective conformément aux exigences réglementaires et statutaires.

- Les conseils d'administration

Les conseils d'administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour administrer les organismes d'assurance. À cet effet, ils prennent notamment toute décision afin que ceux-ci soient en mesure de remplir les engagements pris envers leurs membres adhérents et participants et qu'ils disposent au moins de la marge de solvabilité réglementaire.

Les conseils exercent leurs attributions conformément aux statuts et règlement de chaque organisme, dans la limite de son objet social. Dans ce cadre, les conseils d'administration assument, entre autres, les responsabilités suivantes :

- nommer en dehors de ses membres un directeur général (IRP AUTO Prévoyance-Santé et IRP AUTO – IENA Prévoyance) respectivement un directeur opérationnel (IRP AUTO MPA) ;
- pouvoir révoquer le directeur général qu'ils avaient nommé ;
- nommer en dehors de ses membres un directeur général délégué pour répondre à l'exigence d'au moins deux dirigeants effectifs par organisme et pouvoir le révoquer ;
- adopter le rapport annuel de gestion ;
- approuver le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'ORSA ;
- valider les politiques écrites de gouvernance et couvrant au moins la gestion des risques, le contrôle interne, l'audit interne, l'externalisation, le reporting et la diffusion publique d'informations ;
- entendre, au moins une fois par an et chaque fois qu'il est nécessaire, les personnes désignées aux fonctions clés édictées par les textes en vigueur.

Les conseils d'administration procèdent dans une périodicité fixée par les statuts à la nomination de leurs présidents et vice-présidents ainsi que des membres de leurs bureaux. De même, ils désignent, parmi leurs membres, des comités et commissions prévus soit par la réglementation, soit par les statuts, et notamment le comité d'audit et la commission financière.

- Le directeur général/le directeur opérationnel

Sans préjudice des délégations de pouvoirs que le directeur général/ le directeur opérationnel reçoit de ses conseils d'administration, il entre dans son attribution d'établir les projets de budget de gestion administrative, de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'organisation et le fonctionnement des services, ainsi que pour l'application courante des règlements des organismes, d'exécuter les décisions relatives aux immobilisations et aux placements prises par les conseils d'administration, de liquider les ordres de recettes et d'ordonnancer les dépenses et d'effectuer les formalités légales ou réglementaires.

Les délégations de pouvoirs reçues des conseils d'administration par le directeur général/le directeur opérationnel sont établies pour une durée d'un an et sont renouvelables

annuellement. Au moins une fois par an et avant tout renouvellement de chaque délégation, le directeur général/le directeur opérationnel rend compte aux conseils des actions entreprises dans ce cadre.

Le directeur général peut déléguer ses pouvoirs à leurs collaborateurs et notamment au directeur général délégué. Les conseils d'administration sont obligatoirement informés de ces délégations, qui ne peuvent être générales.

- Le directeur général délégué

Les conseils d'administration nomment le directeur général des institutions de prévoyance respectivement le directeur opérationnel de la mutuelle et, sur proposition de ces derniers, un directeur général délégué par institution de prévoyance.

Le directeur général délégué, nommé fin 2015, aura plus particulièrement en charge la conception « produits » et les propositions de tarification, le suivi des équilibres techniques assurantiels ainsi que la politique de réassurance.

- Les directions effectives

Les directions effectives sont composées du directeur général et du directeur général délégué des institutions de prévoyance, respectivement du président du conseil d'administration et du directeur opérationnel de la mutuelle.

Un comité de direction, animé par le directeur général, représente la totalité des fonctions importantes ou critiques des organismes d'assurance du groupe.

Les fonctions clés

Les responsabilités des fonctions clés ont été attribuées pour l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Gestion des risques : directeur des systèmes d'information et des moyens généraux.
- Audit interne : fonction clé externalisée sous la responsabilité du responsable en charge de l'audit.
- Actuariat : directeur finances, technique et risque.
- Vérification de la conformité : directeur de la relation clients<sup>1</sup>

Chaque responsable de fonction clé s'appuie pour l'accomplissement de ses tâches d'équipes associées. Pour ce qui concerne la fonction clé audit interne, les travaux d'audit sont confiés à des prestataires externes.

Les principales missions et responsabilités des fonctions clé sont précisées ci-après §§ 3 à 6.

## **b) TOUT CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE**

À effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la responsabilité de la fonction clé Vérification de la conformité a été transférée au directeur des instances.

Aucun autre changement important du système de gouvernance des organismes d'assurance n'est intervenu en 2016.

La création de la SGAPS IRP AUTO Assurances sera accompagnée courant 2017 par une adaptation des politiques.

---

<sup>1</sup> Cf. § b ci-après.

**c) POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE REMUNERATION APPLICABLES AUX MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE (AMSB) ET, SAUF INDICATION CONTRAIRE, AUX SALARIES, TRANSACTIONS INTERNES**

Le groupe IRP AUTO ne rémunère aucun administrateur siégeant aux conseils d'administration de ses institutions et mutuelles.

La rémunération du directeur général est décidée par le comité de rémunération du groupe. Celle du directeur général délégué par le directeur général. Elle ne comporte pas d'élément variable contractuel (prime sur objectifs, par exemple).

Le principe est identique pour les responsables de fonction clé.

## **2. COMPETENCE ET HONORABILITE**

**a) EXIGENCES SPECIFIQUES D'APTITUDES, DE CONNAISSANCES ET D'EXPERTISE APPLIQUEES (DIRECTION EFFECTIVE ET RESPONSABLES FONCTIONS CLE)**

- Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs sont désignés non seulement en fonction de la compétence et de l'expérience acquise, mais également en fonction de qualités nécessaires (management, vision stratégique, force de conviction, gestion du changement, transformation digitale...).

Les domaines de compétence dans lesquels le dirigeant doit disposer d'une formation ou d'une expérience sont, a minima, les suivants :

1. l'assurance et les marchés financiers. Le dirigeant doit en effet être à même de comprendre le fonctionnement de l'organisme et son environnement économique, incluant le marché et la branche professionnelle dans lesquels il se trouve et la clientèle qui le compose ;
2. les aspects stratégiques et le modèle économique relatifs à l'activité de l'organisme ;
3. le système de gouvernance et la compréhension des risques auxquels l'organisme est confronté ainsi que des modalités de leur gestion ;
4. l'analyse actuarielle et financière pour être en capacité d'interpréter l'information financière et actuarielle de l'organisme, d'identifier les questions clés, de mettre en place des contrôles appropriés et de prendre les mesures nécessaires sur la base de ces informations ;
5. la réglementation applicable aux organismes du secteur de l'assurance pour comprendre le cadre réglementaire dans lequel ils opèrent, assurer le respect permanent des normes et adapter, le cas échéant, l'organisme et sa stratégie aux évolutions de ce cadre.

L'évaluation de la compétence et de l'expérience de chaque dirigeant effectif est une évaluation par nature individuelle. Toutefois, la compétence et l'expérience dont disposent collectivement les dirigeants effectifs sont également prises en compte dans cette évaluation individuelle.

**Responsables de fonctions clés**

Chaque responsable d'une fonction clé doit disposer d'une certaine autorité, une capacité d'organisation et de communication orale et écrite.

Il doit avoir une forte capacité de synthèse voire de vulgarisation des connaissances pour extraire de constats techniques les éléments réellement pertinents pour le groupe et être en mesure de les expliquer clairement aux dirigeants effectifs et au Conseil.

Il anime l'équipe en charge de la fonction et doit à ce titre disposer de bonnes capacités en termes de management d'équipe et d'organisation.

Les exigences spécifiques par fonction clé sont :

1. Gestion des risques : vision globale de l'ensemble des risques du groupe qu'ils soient directement liés aux activités d'assurance ou de réassurance, financiers ou opérationnels, ainsi que de leurs interactions et de l'ensemble des mesures prises pour s'en protéger
2. Audit interne : compétences en méthodologie d'audit interne et connaissances générales sur les activités importantes pour l'organisme et le groupe, lui donnant la capacité de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts
3. Fonction actuarielle : connaissance et pratique des statistiques, mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'organisme et le groupe et expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables
4. Vérification de la conformité : connaissance suffisante de la réglementation, mais aussi de l'activité de l'organisme et du groupe (ou d'un organisme ou groupe comparable) pour être à même d'appréhender l'exposition au risque de non-conformité

Tous les prestataires intervenant le cas échéant sur des travaux relevant des fonctions clés doivent apporter la preuve de leur niveau de compétences et expériences professionnelles.

L'exigence du groupe IRP AUTO vis-à-vis de ces prestataires est au minimum équivalente à celle formulée et vérifiée auprès de ses dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés.

#### **b) PROCESSUS PAR LEQUEL L'ENTREPRISE APPRECIÉ LA COMPÉTENCE ET L'HONORABILITÉ (DIRECTION EFFECTIVE ET RESPONSABLE FONCTIONS CLÉ)**

- Appréciation de l'honorabilité

La direction instances et juridique institutionnel du groupe IRP AUTO est chargée de demander au moins une fois par an à tous les dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés

- un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire,
- une déclaration sur l'honneur pour toutes les infractions listées en annexe et non intégrées dans le bulletin n° 3 du casier judiciaire,
- une déclaration engageante d'informer immédiatement le département en cas d'infraction intervenue entre deux enquêtes (déclaration qui déclenche, indépendamment de toute autre clause pouvant s'y opposer dans le contrat de travail liant le dirigeant effectif ou le responsable de fonction clé au groupe IRP AUTO, la cessation de fonction sous un mois selon les articles L.931-7-2 IV du Code de la Sécurité sociale, respectivement L.114-21 IV du Code de la Mutualité).

La même demande est adressée à chaque nouveau dirigeant effectif et responsable de fonction clé lors de sa désignation ou respectivement élection et, si applicable, lors de chaque renouvellement.

Le même processus est applicable auprès du ou des prestataires en cas d'externalisation d'une fonction clé.

- Appréciation des compétences

Chaque dirigeant effectif et chaque responsable de fonctions clés doivent suivre un plan de formation permettant de couvrir le niveau requis sur la totalité des cinq domaines de compétences décrites en § a ci-dessus sur une durée ne dépassant pas quatre ans.

Des contrôles de compétence sont à effectuer au moins une fois par an sous la responsabilité de la direction Gestion des Instances et Juridique Institutionnel.

Les mêmes contrôles sont appliqués à tous les prestataires intervenant, le cas échéant, sur des travaux relevant des fonctions clés.

### **3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES (DONT ORSA)**

#### **a) SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, STRATEGIES, PROCESSUS ET PROCEDURES DE REPORTING APPLIQUEES, IDENTIFIER, MESURER, CONTROLER, GERER ET DECLARER EFFICACEMENT ET EN CONTINU LES RISQUES, AU NIVEAU INDIVIDUEL ET AGREGE**

Le groupe IRP AUTO s'est fixé les objectifs suivants à sa gestion des risques :

- Garantir la maintenance et l'adaptation, chaque fois que jugée nécessaire, du système de gestion des risques et notamment des catégories et domaines de risques pertinents.
- Maintenir et faire évoluer les méthodes visant à mesurer les risques en tenant compte des évolutions stratégiques de l'institution.
- Mener les processus ORSA en tenant compte des critères d'appétence et des limites de tolérance au risque déterminées dans le cadre de cette politique.

Sur le plan de la nature des risques, les trois organismes d'assurance du groupe IRP AUTO sont exposés de façon générique aux risques de nature :

- Financière (y compris les risques de gestion actif/passif),
- Assurantielle (tarification, souscription, provisionnement),
- Opérationnelle (y compris de non-conformité),
- Stratégique (y compris les risques liés à la gouvernance).

Les risques financiers et assurantiels reflètent les risques inhérents à l'activité même des assureurs. La gestion de ces risques quantitatifs est définie dans des politiques dédiées.

Le risque opérationnel est défini comme un risque lié à des processus inadéquats ou défaillants, au système d'information, au personnel ou à un événement externe. L'identification des risques aboutit à une cartographie des risques opérationnels. Ces risques sont particulièrement diffus au sein de l'entreprise et difficilement quantifiables.

Le risque (opérationnel) de non-conformité est défini comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques.

Considérant ces définitions, le système de contrôle interne, présenté au point 4. de la présente partie, vise plus particulièrement le risque opérationnel et le risque de non-conformité.

La fonction clé de gestion des risques du groupe est investie des missions suivantes :

- Aider les directions effectives et les conseils d'administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- Assurer le suivi du profil de risque général du groupe et des organismes d'assurance dans son ensemble ;
- Rendre compte des expositions au risque de manière détaillée et conseiller les directions effectives et les conseils d'administration sur les questions de gestion des risques, y compris en relation avec des questions stratégiques.

La fonction de gestion des risques doit coopérer étroitement avec la fonction actuarielle notamment pour le pilotage des processus ORSA solo et groupe.

Par ailleurs, l'identification, la documentation et le suivi des risques opérationnels sont confiés à la fonction clé « gestion des risques » du groupe.

**b) MANIERE DONT LE SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, LA FONCTION DE GESTION DES RISQUES, EST INTEGRE A LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET AUX PROCEDURES DE PRISE DE DECISION DE L'ENTREPRISE**

Le groupe a mis en place un processus d'interaction de fonctions clés permettant de respecter les exigences de gouvernance et de pilotage du système de gestion des risques du groupe.

Ce processus définit les liens entre les responsables des fonctions clés pour toutes les catégories et tous les domaines de risques pertinents ainsi que les indicateurs de suivi.

Les catégories et domaines sont attribués à des propriétaires de risques, suivis, et respectivement contrôlés, par les responsables des fonctions clés qui proposent les indicateurs et assurent leur calcul et évaluation périodique.

Les rôles de chacun sont répartis de la façon suivante :

Catégories et domaines	Propriétaires	Suivi et contrôle	Supervision	Contrôle périodique
Souscription et provisionnement	fonction relation clients/fonction finances	fonction actuarielle	fonction gestion des risques	fonction audit
Réassurance				
Investissements	fonction finances			
Liquidités et concentration				
Gestion actif-passif				
Risques opérationnels de non-conformité	toutes directions	fonction de vérification de la conformité		
Autres risques opérationnels		fonction gestion des risques		
Risques stratégiques et de réputation	comité de direction	direction effective	conseil d'administration	comité d'audit

Chaque membre du comité de direction du groupe IRP AUTO est chargé de développer, de maintenir et de faire évoluer les méthodes d'évaluation des risques sur son périmètre de responsabilité.

La fonction clé « gestion des risques » gère le référencement et conseille les membres du comité de direction dans le choix et l'adaptation des méthodes.

Les méthodes doivent permettre de calculer périodiquement les indicateurs à transmettre au responsable de la fonction clé gestion des risques.

La consolidation des indicateurs est confiée à la fonction clé gestion des risques, destinataire de l'ensemble des documents et reportings liés à l'exécution des politiques détaillées des risques.

Le responsable de la fonction clé « gestion des risques » est chargé d'animer un comité interne des risques.

Ce comité est composé a minima des membres suivants :

- Responsable fonction clé « vérification de la conformité »
- Responsable fonction clé « actuariat »
- Responsable de la fonction finances
- Responsable de la fonction des opérations
- Responsable des systèmes d'informations

Le responsable de la fonction clé « gestion des risques » est libre de convier au comité des risques d'autres responsables et experts si les sujets à analyser et à évaluer le rendent nécessaire.

Ce comité interne étudie lors de chaque séance le suivi global des risques, par exemple :

- suivi du système de gestion des risques opérationnels développé, adapté et maintenu par le responsable de la fonction clé « gestion des risques » ;
- analyse des incidents observés et recommandation, le cas échéant, d'un aménagement du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- analyse de l'évolution des autres catégories de risques impactant les exigences de marge de solvabilité (par exemple avec l'aide des QRT trimestriels) et documentation, le cas échéant, d'un aménagement des dispositifs de maîtrise de ces risques ;
- prise de connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'audit interne/externe réalisées sur les thèmes des risques, ainsi que de tout courrier important, rapport ou relevé émanant de l'ACPR et se rapportant aux questions de gestion des risques ;
- établissement d'un plan de maîtrise ou de prévention et adaptation du plan d'action suite aux demandes formulées par le comité de direction ou la direction effective.

La fréquence de réunion du comité des risques est semestrielle, des réunions exceptionnelles peuvent être tenues à la demande de la direction effective ou du responsable de la fonction clé gestion des risques pour étudier et évaluer tout non-respect des limites des tolérances de risque signalé à la direction effective.

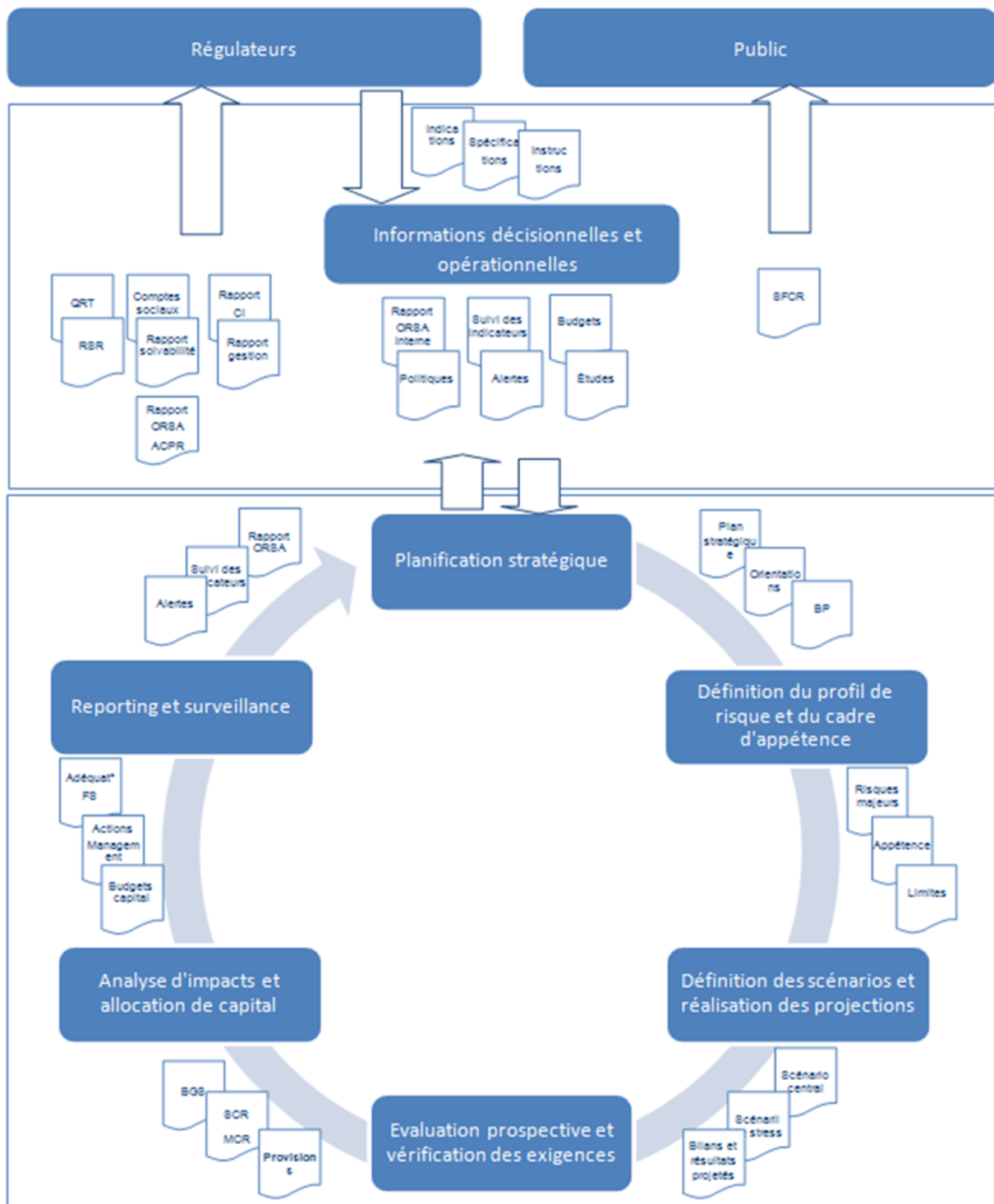
Chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu, transmis aux membres de droit et, le cas échéant, aux autres participants. Un exemplaire du compte-rendu des réunions de ce comité est remis aux autres instances de gestion des risques du groupe IRP AUTO, et notamment au comité de direction.

Le responsable de la fonction clé gestion des risques établit un reporting périodique qu'il présente à la direction effective et une fois par an au conseil d'administration ou, le cas échéant, à un comité dédié aux présentations des rapports annuels des fonctions clés du groupe.

### **c) PROCESSUS ORSA ET SON INTEGRATION A LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET AUX PROCEDURES DE PRISE DE DECISION DE L'ENTREPRISE, FREQUENCE, EVALUATION DU BESOIN DE SOLVABILITE**

Le groupe IRP AUTO a décidé de mettre en place le processus résumé dans le schéma ci-après :





Le groupe a identifié les acteurs de chaque processus et a lancé sa mise en place progressive au sein de chaque organisme affilié à la SGAPS IRP AUTO Assurances.

Le groupe IRP AUTO élabore des plans pluriannuels, appelés « Plans stratégiques ». Ces plans définissent les objectifs stratégiques et sont déclinés par les directions effectives en plans d'action et en plans quantitatifs.

Les plans d'action couvrent aussi bien l'activité commerciale que l'organisation, les produits, les moyens, la gestion financière et la fidélisation des adhérents. Ils se traduisent par des projets stratégiques.

Les plans quantitatifs sont élaborés sous forme de comptes de résultat et de bilans prévisionnels.

La réalisation du plan fait l'objet d'un suivi régulier par le comité de direction. Les directions effectives partagent les analyses des résultats ainsi que des éventuels écarts par rapport aux comptes prévisionnels.

Dans ce cadre, le groupe IRP AUTO se soumet à un arrêté des comptes trimestriel. La mise à jour du business plan se fait suivant un rythme annuel.

Le groupe IRP AUTO a développé, sur la base de la nomenclature proposée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) une cartographie de ses risques par catégorie identifiée par Solvabilité II.

Les directions effectives, via le comité de direction, déterminent les risques majeurs à partir notamment de la cartographie proposée par la fonction clé « gestion des risques », le cas échéant des travaux réalisés par les autres fonctions clés (Conformité, Actuarielle, Audit), et de sa propre appréhension des risques, de la stratégie et de l'environnement externe de l'institution.

Une évaluation, au moins annuelle, est réalisée pour chacun des risques retenus, et donne lieu à une analyse des options et moyens de mitigation.

Les méthodes d'évaluation dépendent de la catégorie de risques considérée :

- Les risques quantifiables, calibrés par la formule standard (souscription SLT et non-SLT, marché, contrepartie, etc.). Ils sont appréhendés selon le niveau d'exigence de SCR, et du dispositif de maîtrise déployé au sein du groupe.
- Les risques difficilement quantifiables (risques stratégiques, de réputation, ou risques opérationnels tels la non-continuité d'activité par exemple...). Ils sont évalués selon une approche qualitative et/ou à dire d'experts.
- Les directions effectives présentent le profil de risque (risques majeurs) aux conseils d'administration qui en prennent acte et formulent toute recommandation ou demande qu'ils jugent opportune.

L'étape suivante est la détermination du besoin global de solvabilité (BGS). Le BGS est une évaluation des moyens nécessaires permettant la conduite du groupe et de ses organismes adhérents en accord avec son plan de marché (Business Plan ou BP) et aux marges de sécurité souhaitées par les directions effectives en accord avec les conseils d'administration.

## **4. CONTROLE INTERNE**

### **a) SYSTEME DE CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne est un processus sous l'autorité des conseils d'administration, mis en œuvre par les directions effectives, le comité de direction et le personnel. Ce processus est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- réalisation et optimisation des opérations des organismes du groupe IRP AUTO,
- fiabilité du reporting relatif aux informations émises, notamment financières,
- respect des lois et réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne (SCI) comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres du groupe

IRP AUTO qui contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources, et doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, quelle que soit leur nature.

Le système de contrôle interne doit couvrir l'ensemble des directions opérationnelles et supports du groupe afin d'atteindre les objectifs fixés.

Il est construit sur une démarche entreprise par les directions au niveau des processus, permettant l'identification des risques opérationnels, y compris les risques de non-conformité, leur évaluation ainsi que leur mise sous contrôle, en tenant compte des spécificités de leurs activités et du rapport coûts/bénéfices.

Le système de contrôle interne se compose d'un dispositif de contrôle permanent et de contrôle périodique, structuré autour de 3 lignes de défense :

- Contrôle permanent :
  - 1<sup>re</sup> ligne de défense : ensemble des contrôles opérés dans chacune des directions, directement intégrés dans les systèmes d'information ou réalisés par les salariés et leur hiérarchie (contrôles semi-intégrés ou manuels)
  - 2<sup>e</sup> ligne de défense : contrôles de supervision, de réalité, et évaluation des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau, opérés par des fonctions ou unités spécialisées.
- Contrôle périodique (3<sup>e</sup> ligne de défense) : contrôle et évaluation du dispositif de contrôle permanent par une entité indépendante.

Les conseils d'administration et les directions effectives supervisent la mise en œuvre du système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne vise plus particulièrement le risque opérationnel et le risque de non-conformité.

Le système de gestion des risques, englobant le suivi du pilotage des risques actifs/passifs (financiers et assurance), vise à identifier et analyser les principaux risques (ou risques majeurs), quelle que soit leur nature.

Les plans d'action de maîtrise qui en découlent peuvent alors se traduire par une adaptation de l'organisation, un réajustement de la stratégie d'allocation d'actifs, la souscription d'une police d'assurance, ou la mise en œuvre de contrôles opérationnels visant à limiter la survenance du risque ou son impact.

Ce choix de traitement du risque (mise en place de contrôles) relève du dispositif de contrôle interne, lequel concourt ainsi au dispositif global de maîtrise des risques.

De son côté, le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le dispositif de gestion des risques pour identifier les principaux risques opérationnels à maîtriser.

En outre, pour garantir son efficacité, le dispositif de gestion des risques doit pouvoir s'adapter aux risques encourus, indépendamment des changements d'organisation, de réglementation, etc. Ainsi, il doit être lui-même évalué, et intégrer des contrôles, relevant du dispositif de contrôle interne, destinés à sécuriser son bon fonctionnement.

Le système de contrôle interne recouvre l'ensemble des processus déployés au sein de l'entité. Ces processus peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- les processus de pilotage (et de management),
- les processus métiers (opérationnels),
- les processus supports.

Le système de contrôle interne du groupe IRP AUTO s'inspire des référentiels de place, particulièrement celui du « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission » (COSO 2013).

L'application des principes de ce référentiel permet une mise en œuvre transverse à l'ensemble des activités, répondant aux objectifs du système de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne est intégré au sein d'un progiciel de gestion de contenu dédié qui regroupe l'ensemble de la base documentaire associée aux processus, risques et actions de maîtrise, guides de procédures et modes opératoires.

Le référentiel méthodologique du contrôle interne est formalisé et diffusé. Il est mis à jour dès qu'une évolution du système de contrôle interne survient.

Tous les collaborateurs du groupe doivent avoir une connaissance suffisante des différents métiers du groupe et accéder aux documents normés.

#### **b) MANIERE DONT LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE EST MISE EN ŒUVRE**

Le groupe a mis en place la fonction clé garantissant la vérification de la conformité de l'ensemble de ses produits, ses processus, son organisation et sa communication. Cette vérification fait partie intégrale du système de contrôle interne.

Les exigences fixées par les directions effectives et les conseils d'administration à cette fonction clé font l'objet d'une politique de vérification de la conformité qui précise son périmètre d'intervention et son interaction avec l'ensemble des contrôles permanents effectués par les directions opérationnelles et de supports.

Le risque de non-conformité est défini comme un risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques.

Par la nature même de ses activités, le groupe IRP AUTO est assujéti à une réglementation multiple.

Par conséquent, sont traités particulièrement les risques suivants :

- Risques de non-conformité légale, fiscale ou réglementaire (opérations d'assurance, protection des données personnelles),
- Risques liés à la protection de la clientèle (conception et commercialisation de produit, réclamations),
- Risques de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, de fraudes fiscales et sociales.

Pour ce qui concerne la communication financière et prudentielle, le système de contrôle interne comprend des politiques et procédures qui :

- Visent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image suffisamment fidèle des opérations des organismes du groupe ;
- Fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers et prudentiels conformément au Code des assurances (bilans, comptes de résultat, annexes, rapports de gestion et SFCR) et que les encaissements et décaissements du groupe ne sont faits qu'avec l'autorisation de sa direction effective mandatée par son conseil d'administration ;
- Fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs du groupe qui pourrait avoir une incidence significative sur ses états financiers et prudentiels.

## 5. FONCTION AUDIT INTERNE

Le groupe a décidé d'externaliser les missions d'audit interne afin de :

- garantir une indépendance totale par rapport au conseil d'administration, la direction effective et les responsables des fonctions clés ;
- un niveau de compétences et d'expériences optimal permettant de couvrir l'ensemble des domaines à auditer périodiquement.

Le responsable de la fonction clé audit interne est chargé de sélectionner les prestataires par le biais d'appels d'offres. Le cahier des charges de ces appels d'offres est établi après validation du plan d'audit afin d'assurer la sélection de prestataires proposant les meilleures compétences et références sur les domaines prévus dans le plan. Dans la sélection, la contractualisation et le suivi, toutes les exigences de gouvernance des fonctions clés externalisées seront appliquées.

La forme des missions, leur durée et le format des rapports d'audit sont définis par le responsable de la fonction clé audit interne.

Le responsable de la fonction clé audit interne est responsable du cadrage, du suivi des missions, du respect des budgets alloués et des délais et de la qualité de production des rapports. Il en est de même pour des missions d'audit non prévues par le plan annuel d'audit.

À l'issue de chaque mission, le responsable de la fonction audit interne transmet le rapport au directeur général ou au directeur opérationnel qui est chargé de le soumettre au comité d'audit après l'avoir complété par ses observations et ses éventuels compléments par rapport aux recommandations des auditeurs.

Par ailleurs, les directions effectives et le responsable de la fonction clé audit interne présentent le rapport et les recommandations au comité de direction du groupe IRP AUTO et lancent leur mise en œuvre.

La présentation de la synthèse du rapport et des recommandations au conseil d'administration est faite conjointement par le directeur général ou le directeur opérationnel et le responsable de la fonction clé audit. Sur demande du président du comité d'audit, le prestataire responsable de la mission et de la rédaction du rapport peut être convoqué à la réunion de présentation.

Après présentation et discussion, le conseil d'administration prend acte des recommandations, le cas échéant après compléments et adaptation du calendrier de mise en œuvre, et demande au directeur général ou au directeur opérationnel de les faire exécuter par les directions opérationnelles.

Le président du comité d'audit demande au responsable de la fonction clé audit interne de contrôler la mise en œuvre et de lui rendre compte de l'avancement dans une périodicité à définir au cas par cas.

## 6. FONCTION ACTUARIAT

La fonction actuarielle du groupe IRP AUTO s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- appliquer des méthodes et des procédures permettant de juger de la suffisance des provisions techniques et de garantir que leur calcul satisfait aux exigences énoncées par la réglementation en vigueur ;

- évaluer l'incertitude liée aux estimations effectuées dans le cadre du calcul des provisions techniques ;
- veiller à ce que toute limite inhérente aux données utilisées dans le calcul des provisions techniques soit dûment prise en considération ;
- veiller à ce que les approximations les plus appropriées aux fins du calcul de la meilleure estimation soient utilisées ;
- veiller à ce que les engagements d'assurance et de réassurance soient regroupés en groupes de risques homogènes en vue d'une évaluation appropriée des risques sous-jacents ;
- tenir compte des informations pertinentes fournies par les marchés financiers ainsi que des données généralement disponibles sur les risques de souscription et veiller à ce qu'elles soient intégrées à l'évaluation des provisions techniques ;
- comparer le calcul des provisions techniques d'une année sur l'autre et justifier toute différence importante ;
- veiller à l'évaluation appropriée des options et garanties incluses dans les contrats d'assurance et de réassurance.

La fonction actuarielle vérifie, à la lumière des données disponibles, si les méthodes et hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques sont adaptées aux différentes lignes d'activité de l'entreprise et au mode de gestion de l'activité. Elle vérifie si les systèmes informatiques servant au calcul des provisions techniques permettent une prise en charge suffisante des procédures actuarielles et statistiques.

Lorsqu'elle compare les meilleures estimations aux données tirées de l'expérience, la fonction actuarielle évalue la qualité des meilleures estimations établies dans le passé et exploite les enseignements tirés de cette évaluation pour améliorer la qualité des calculs en cours. La comparaison des meilleures estimations avec les données tirées de l'expérience inclut une comparaison des valeurs observées avec les estimations entrant dans le calcul de la meilleure estimation, afin que des conclusions puissent être tirées sur le caractère approprié, exact et complet des données et hypothèses utilisées ainsi que sur les méthodes employées pour les calculer.

Les informations soumises aux directions effectives et aux conseils d'administration concernant le calcul des provisions techniques incluent, au minimum, une analyse raisonnée de la fiabilité et de l'adéquation de ce calcul, ainsi que des sources dont est tirée l'estimation des provisions techniques et du degré d'incertitude lié à cette estimation. Cette analyse raisonnée est étayée par une analyse de sensibilité incluant une étude de la sensibilité des provisions techniques à chacun des grands risques sous-tendant les engagements couverts par les provisions techniques. La fonction actuarielle indique et explique clairement toute préoccupation qu'elle peut avoir concernant l'adéquation des provisions techniques.

En ce qui concerne la politique de souscription, l'avis que doit émettre la fonction actuarielle contient, au minimum, des conclusions sur les aspects suivants :

- la suffisance des primes à acquérir pour couvrir les sinistres et dépenses à venir, compte tenu notamment des risques sous-jacents (y compris les risques de souscription), et l'impact des options et garanties prévues dans les contrats d'assurance et de réassurance sur la suffisance des primes ;
- l'effet de l'inflation, du risque juridique, de l'évolution de la composition du portefeuille de l'entreprise et des systèmes ajustant à la hausse ou à la baisse les primes dues par les preneurs en fonction de leur historique de sinistres (systèmes de bonus-malus) ou de systèmes similaires, mis en œuvre au sein des différents groupes de risques homogènes ;
- la tendance progressive d'un portefeuille de contrats d'assurance à attirer ou à retenir des assurés présentant un profil de risque comparativement plus élevé (anti-sélection).

En ce qui concerne les dispositions globales en matière de réassurance, l'avis que doit émettre la fonction actuarielle contient une analyse du caractère adéquat :

- du profil de risque et de la politique de souscription de l'entreprise ;
- de ses réassureurs, compte tenu de leur qualité de crédit ;
- de la couverture qu'elle peut attendre dans le cadre de scénarios de crise, par rapport à sa politique de souscription ;
- du calcul des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance et des véhicules de titrisation.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit qu'elle soumet à la direction effective et au conseil d'administration. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

## 7. EXTERNALISATION

### a) POLITIQUE D'EXTERNALISATION DE L'ENTREPRISE

Le groupe IRP AUTO s'est fixé une stratégie intégrant toutes les activités au service de ses entreprises adhérentes et de leurs salariés en mettant un accent particulier sur la qualité des services apportée à ses clients. Seules les activités et fonctions nécessitant des investissements et acquisitions de compétences significatifs en cas d'internalisation sont confiées à des prestataires externes.

Par conséquent, il procède périodiquement à l'évaluation de la criticité et de l'importance de l'ensemble de ses activités et fonctions externalisées. Cette évaluation est effectuée par le comité de direction du groupe et validée par la direction effective qui en informe les conseils d'administration. Elle tient compte des critères fixés par le cadre réglementaire français et européen qui comprennent notamment les activités correspondant aux fonctions clés.

Par ailleurs, les critères généralement retenus pour identifier les sous-traitants critiques sont:

- Classification selon que les activités, tâches ou fonctions sous-traitées ont un impact ou revêtent un enjeu fort sur le plan :
  - stratégique,
  - financier,
  - réglementaire,
  - ou de l'image.
- Classification selon les processus impactés :
  - Processus de pilotage/stratégiques/gouvernance,
  - Processus métiers,
  - Processus supports (RH, SI...).
- Classification des contrats ou missions sous-traités selon :
  - leur nombre,
  - leur durée,
  - leur montant.

En application de ces critères ont été considérées comme activités et fonctions critiques et importantes :

- Développement, évolution, maintenance et hébergement du système informatique de gestion,
- Gestion du tiers payant santé (pour les membres du groupe pratiquant le risque Santé),

- Gestion des actifs obligataires,
- Contrôle de la gestion financière déléguée,
- Gestion des appels téléphoniques entrants,
- Audit interne.

**b) EXTERNALISATION DE TOUTE ACTIVITE OU FONCTION OPERATIONNELLE IMPORTANTE OU CRITIQUE, EN PRECISANT LE RESSORT TERRITORIAL OU SE SITUE LE PRESTATAIRE DE SERVICES CHARGE DE CETTE ACTIVITE OU FONCTION**

Les activités et fonctions critiques et importantes identifiées conformément à la politique décrite ci-dessus ont été confiées à des sous-traitants implantés sur le territoire français :

- Développement, évolution, maintenance et hébergement du système informatique de gestion : Association AMICAP regroupant plusieurs GPS professionnels,
- Gestion du tiers payant santé (pour les membres du groupe pratiquant le risque Santé),
- Gestion des actifs obligataires : plusieurs prestataires français,
- Contrôle de la gestion financière déléguée,
- Gestion des appels téléphoniques entrants,
- Audit interne : plusieurs prestataires français, choisis en fonction du domaine audité.

Les directeurs du groupe IRP AUTO responsables des activités et des fonctions principales dont tout ou partie des activités et fonctions opérationnelles sont externalisées sont responsables avec le comité de direction de la sélection des sous-traitants.

Cette sélection doit respecter l'ensemble des exigences réglementaires qui sont à intégrer dans la contractualisation.

Chaque nouveau contrat d'externalisation ainsi que toute modification significative font l'objet d'une validation par le comité de direction et la direction effective qui les portera à la connaissance des conseils d'administration.

Les directeurs du groupe IRP AUTO responsables des activités et des fonctions principales dont tout ou partie des activités et fonctions opérationnelles sont externalisées sont responsables du suivi des sous-traitants.

Les activités et fonctions externalisées doivent faire l'objet d'un suivi permanent basé sur des indicateurs clés de risque (notamment risques opérationnels et conformité légale, réglementaire et administrative) et de performance (notamment qualité de services, tarification). Ce suivi doit être assuré conformément aux politiques appliquées aux activités et fonctions internes.

Le plan d'audit interne du groupe comprend des missions périodiques de vérification de la conformité des activités externalisées, tant sur le plan contractuel et de suivi que sur des missions à conduire auprès des sous-traitants.

Les responsables de la mise en place et du suivi des activités et fonctions opérationnelles critiques et importantes externalisées doivent disposer d'un plan de reprise ou de transfert d'activités qui font l'objet d'une révision et le cas échéant d'adaptations au moins une fois par an.



## **C. PROFIL DE RISQUE**

## 1. SOUSCRIPTION

### d) MESURES UTILISEES POUR EVALUER LES RISQUES

Le groupe IRP AUTO accepte de souscrire les risques d'assurance suivants :

- Assurance capital décès,
- Assurance rentes éducation et rentes de conjoint,
- Assurance mensualisation, incapacité temporaire et longue maladie,
- assurance invalidité,
- assurance capital de fin de carrière,
- Assurance frais de santé,

Ces risques sont souscrits sous forme d'assurance collective à adhésion obligatoire et facultative et sous forme d'assurance individuelle et complémentaire.

Pour la mise en œuvre des garanties du régime professionnel obligatoire de prévoyance des services de l'automobile, les règles de souscription sont déterminées par la convention collective des services de l'automobile. L'adéquation de la tarification fait l'objet d'un suivi technique particulier trimestriel produit par le groupe et intégrant les résultats du régime par risque et par catégorie de salariés.

Pour les contrats relatifs aux garanties supplémentaires de prévoyance et aux frais de santé, le groupe a fixé pour chaque risque d'assurance des règles de souscription tenant compte de ses expériences statistiques de sinistralité. Ces règles précisent les conditions d'acceptation des entreprises et TNS pouvant adhérer aux régimes obligatoires et facultatifs (secteur d'activité, localisation, composition de l'effectif, etc.).

La tarification en prime commerciale tient compte des chargements d'acquisition, de gestion et de liquidation des prestations évalués annuellement en fonction des coûts réellement engagés et à engager par l'association de gestion dont l'institution est adhérente ou directement par le groupe.

Les conditions générales et particulières et notamment les limites, exclusions et garanties de revalorisation des produits proposés tiennent compte des règles de souscription et d'acceptation des risques.

L'appétence au risque de souscription est définie annuellement par la direction effective et le conseil d'administration. Cette appétence est documentée dans le rapport annuel ORSA.

L'appétence, la tolérance et les limites des risques de souscription sont définies globalement au niveau de chaque organisme adhérent à la SGAPS IRP AUTO Assurances.

L'activité Actuariat assure le respect des règles de souscription.

La fonction clé Gestion des risques surveille le respect des critères de pilotage.

L'audit interne doit garantir, par le biais de son plan annuel d'audit, comme par des missions d'audit exceptionnelles, la remontée rapide de tout dysfonctionnement de la gouvernance de la gestion de la souscription.

### e) RISQUES IMPORTANTS, CONCENTRATIONS DE RISQUES, TECHNIQUES D'ATTENUATION

Le groupe IRP AUTO, disposant d'un taux de couverture suffisant de ses exigences en marge de solvabilité, n'a pas besoin de faire appel à des traités d'accompagnement de

développement commercial (traités en quote-part avec commission de réassurance escomptée) et construit sa couverture en réassurance de la manière suivante :

- Traité non proportionnel en excédent de sinistres décès, invalidité permanente, rentes éducation, rentes de conjoint pour écrêter les pointes de sinistres importants,
- Traité non proportionnel en excédent de sinistres par événement entraînant au minimum le décès ou l'invalidité permanente de trois assurés ou plus à l'occasion d'un même accident.

Les priorités, portées et reconstitutions annuelles de couverture de réassurance sont déterminées en analysant l'exposition du groupe et son appétence aux risques de souscription.

La gestion des traités de réassurance est pilotée par la fonction actuariat. Cette gestion comprend :

- la négociation et le suivi des traités de réassurance (tarifs, modalités, avenants...),
- la déclaration des sinistres au(x) réassureur(s),
- le versement des primes de réassurance (par la comptabilité)
- l'établissement des comptes techniques et financiers (par la comptabilité).

L'institution ne couvre pas les risques non-vie et les capitaux de fin de carrière par des traités de réassurance.

L'évaluation de ces expositions ne conduit pas à un besoin d'atténuation des risques selon les analyses effectuées régulièrement par la fonction actuarielle et la politique de souscription et de tarification.

#### **f) RESULTAT DES TESTS DE RESISTANCE ET DES ANALYSES DE SENSIBILITE REALISES**

Les hypothèses consistent en une dégradation du S/P en Santé et en arrêt de travail de 10 points en 2017 et 2018 et de 15 points sur les risques vie en 2017.

Le scénario « hausse de la sinistralité » se traduit par une dégradation des fonds propres. Ce qui a pour conséquence une dégradation du ratio S II par rapport au scénario central. Le taux de couverture demeure toutefois au-dessus des 234 points.



## 2. MARCHÉ

### a) MESURES UTILISEES POUR EVALUER LES RISQUES

Le dispositif de gestion des risques financiers s'appuie particulièrement sur la gouvernance mise en place, dans le respect du principe de la « personne prudente ». Ainsi, la gestion des placements du groupe IRP AUTO est assurée par les acteurs suivants :

- Les conseils d'administration des institutions,
- La commission financière prévoyance,
- La direction financière du Groupe,
- Le service financier du Groupe.

Ce cadre de gestion est complété en externe par :

- Les sociétés de gestion des FCP et des mandats obligataires dédiés à IRP AUTO,
- Un conservateur/dépositaire central pour l'ensemble des placements d'IRP AUTO,
- Un gestionnaire administratif et comptable unique pour l'ensemble des fonds dédiés IRP AUTO,
- Un cabinet de conseil en gestion d'actifs qui assiste la Direction financière et la Commission financière,
- Des sociétés de gestion pour les placements effectués sur des OPCVM ouverts.

À noter que pour chaque société mandataire de gestion, une convention a été signée et prévoit, conformément à la politique de gestion du risque d'externalisation, notamment :

- Le respect des réglementations externes, ainsi que du cadre strict de gestion fixé par le groupe IRP AUTO (politique d'allocation d'actifs) ;
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne et l'existence d'un plan d'urgence garantissant la fiabilité et la continuité du service ;
- Les conditions de sortie (résiliation, litiges, transferts...).

Concernant la gestion du risque d'investissement, IRP AUTO Prévoyance-Santé a fixé les orientations suivantes en matière de placements :

- L'objectif central repose tout d'abord sur la nécessité de voir ses actifs servir un taux de rendement suffisant pour couvrir les taux techniques attachés aux provisions mathématiques liées aux différents risques gérés par l'Institution (arrêt de travail, décès...). Le taux de rendement doit également permettre la revalorisation des rentes décidée par le Conseil d'administration sur proposition de la Direction effective.
- Par ailleurs, il est primordial que le taux de couverture du SCR Marché soit supérieur au niveau d'appétence prédéterminé, et ce quelle que soit l'évolution des marchés financiers.
- Les principales contraintes de placements liées aux engagements réglementés ont été définies comme suit dans les conventions :
  - Obtenir un rendement suffisant des actifs financiers pour couvrir le taux technique,
  - Avoir des actifs en adéquation avec la durée des engagements de l'Institution, conformément à la politique de gestion du risque Actif/Passif.

L'objectif assigné à la gestion est l'optimisation des performances dans le cadre des contraintes de gestion et des marges de manœuvre définies dans les conventions de gestion. Ces différentes contraintes concernent les ratios par émetteur, les ratios d'emprise, ainsi que les contraintes liées aux marchés (rating, allocations d'actifs...).

**b) MANIERE DONT LES ACTIFS ONT ETE INVESTIS CONFORMEMENT AU PRINCIPE DE LA « PERSONNE PRUDENTE »**

L'allocation des actifs des deux principaux organismes (IRP AUTO Prévoyance-Santé et IRP AUTO MPA, l'actif d'IRP AUTO IENA – Prévoyance étant entièrement investi en supports monétaires et obligataires, l'essentiel des provisions techniques est réassuré et placé par IRP AUTO Prévoyance - Santé) du groupe au 31 décembre 2016 se présente ainsi :

**IRP AUTO Prévoyance - Santé**

	Montant en €	% du portefeuille
<b>MONETAIRE</b>	<b>296 167 616</b>	<b>15.81%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>917 325 130</b>	<b>48.98%</b>
<i>dont mandats</i>	785 857 866	41.96%
<i>dont OPC</i>	131 467 264	7.02%
<b>PERFORMANCE ABSOLUE</b>	<b>68 494 820</b>	<b>3.66%</b>
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>	<b>172 721 312</b>	<b>9.22%</b>
<b>FONDS FLEXIBLES</b>	<b>88 988 895</b>	<b>4.75%</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>218 565 327</b>	<b>11.67%</b>
<b>NON COTE</b>	<b>110 606 673</b>	<b>5.91%</b>
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>	<b>1 872 869 773</b>	<b>100.00%</b>

OPC OBLIGATAIRES	Montant en €
Obligations internationales	44 145 850
HY short duration	27 316 888
HY	25 073 589
Dettes émergentes corporates	23 304 378
Diversifié	11 626 560

## IRP AUTO MPA

	Montant en €	% du portefeuille
<b>MONETAIRE</b>	<b>17 996 414</b>	<b>36.66%</b>
<b>OBLIGATIONS</b>	<b>19 340 178</b>	<b>39.39%</b>
<i>dont mandats</i>	17 233 401	35.10%
<i>dont OPC</i>	2 106 777	4.29%
<b>OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>	<b>4 060 166</b>	<b>8.27%</b>
<b>FONDS FLEXIBLES</b>	<b>3 108 870</b>	<b>6.33%</b>
<b>ACTIONS</b>	<b>3 913 266</b>	<b>7.97%</b>
<b>NON COTE / IMMO</b>	<b>676 880</b>	<b>1.38%</b>
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>	<b>49 095 774</b>	<b>100.00%</b>

OPC OBLIGATAIRES	Montant en €
Obligations internationales	-
HY short duration	-
HY	2 106 777
Dettes émergentes corporates	-
Diversifié	-

Cette allocation respecte l'ensemble des règles législatives et réglementaires et notamment le principe de la « personne prudente ». Elle tient compte des exigences fixées par l'ensemble des politiques de gestion des risques financiers.

L'allocation stratégique et tactique est soumise à la commission financière nommée par le conseil d'administration. Après validation par la commission financière, son président la présente au conseil d'administration pour approbation.

Pour 2017, les orientations suivantes ont été étudiées par les instances sur proposition de la direction financière :

- IRP AUTO Prévoyance – Santé : conformément aux orientations déployées au cours des années précédentes, les opérations suivantes pourraient être menées :
  - Caler les objectifs de taux de rendement de chacun des mandats obligataires et réabonder le cas échéant, hors émetteurs bancaires et financiers
  - Augmenter la poche d'actifs moins liquides, pour partie sur des fonds immobiliers, pour partie sur des fonds d'actifs non cotés ou d'infrastructure
  - Augmenter la poche d'actifs dits de Rendement Absolu
  - Augmenter, en fonction des nouveaux objectifs de taux de rendement des mandats, la poche obligataire sur trois segments :
    - Obligations internationales
    - Haut rendement à durée faible
    - Obligations émergentes/entreprises
- IRP AUTO MPA :
  - Caler l'objectif de taux de rendement pour le gestionnaire.
  - Cession des deux fonds d'obligations à haut rendement détenus pour investir dans des fonds obligataires de diversification.
  - Intégration d'une poche d'actifs dits de rendement absolu
  - Augmenter le poids des actifs immobiliers, actuellement très peu représentés.

### **c) RISQUES IMPORTANTS, CONCENTRATIONS DE RISQUES, TECHNIQUES D'ATTENUATION**

Trois risques ont été identifiés comme étant significatifs, en raison de leur niveau ou de leur sensibilité, aux évolutions des marchés :

- Le risque de spread :

Le cœur du portefeuille du groupe IRP AUTO étant composé de titres obligataires, détenus en grande majorité en direct via des mandats obligataires, le SCR relatif au risque de spread est naturellement conséquent.

- Le risque actions :

Le SCR relatif au risque de marché reste fortement associé au risque sur actions, du fait d'une allocation relativement élevée sur cette classe d'actif dans le portefeuille.

- Le risque de change :

Au cours des dernières années, des investissements sur l'international ont été réalisés notamment sur le portefeuille d'IRP AUTO Prévoyance-Santé. Les deux principales positions sont sur le dollar et la livre sterling.

- Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt est calculé par la différence maximale entre l'actif et le passif qui résulterait d'une augmentation ou d'une diminution du taux d'intérêt sans risque de base.
- Concentration, diversification et mesures d'atténuation

Compte tenu d'une bonne diversification du portefeuille, le SCR de concentration est faible par rapport à ceux relatifs aux autres risques d'investissement. L'importante diversification au niveau de la nature des actifs financiers s'illustre par un effet diversification important et représente la principale mesure d'atténuation des risques critiques décrits ci-dessus.

Par ailleurs, il est primordial que le taux de couverture du SCR Marché soit supérieur au niveau d'appétence prédéterminé, et ce quelle que soit l'évolution des marchés financiers.

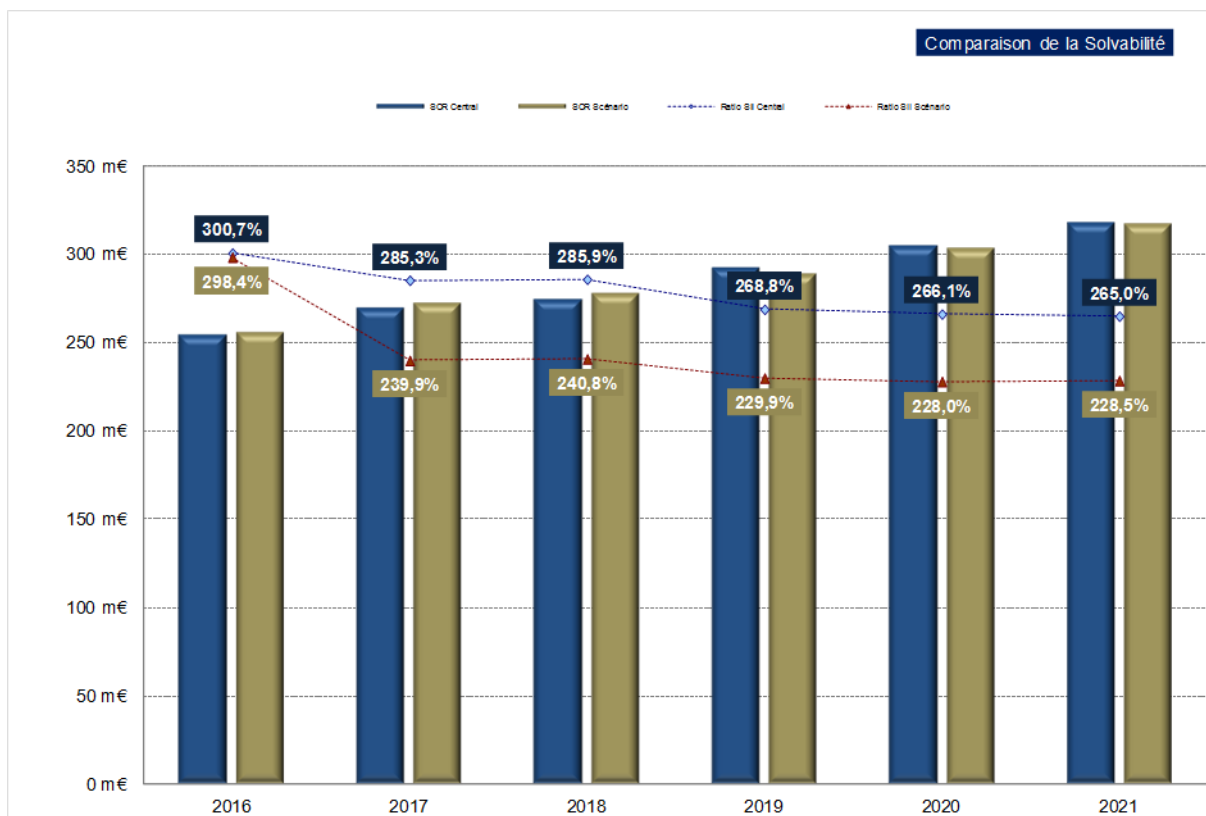
L'objectif assigné à la gestion est l'optimisation des performances dans le cadre des contraintes de gestion et des marges de manœuvre définies dans les conventions de gestion. Ces différentes contraintes concernent les ratios par émetteur, les ratios d'emprise, ainsi que les contraintes liées aux marchés (rating, allocations d'actifs...).

### **d) RESULTAT DES TESTS DE RESISTANCE ET DES ANALYSES DE SENSIBILITE REALISES**

Les hypothèses consistent en une dégradation de la valorisation des actions de 20 % et de 10 % pour l'immobilier en 2017 et d'une translation de la courbe EIOPA au 31/12/16 de – 25 points de base sur l'horizon de projection.

Le scénario « Choc des marchés » conduit à une baisse du résultat par rapport au scénario central, ce qui reflète le poids important du résultat financier dans l'activité du groupe IRP AUTO. Le choc est particulièrement marqué sur 2017, mais se poursuit avec une hypothèse de taux bas.

Cela entraîne une baisse du ratio S II en raison de la baisse des fonds propres combinés par rapport au scénario central (l'exigence de capital est stable par rapport au scénario central).



### 3. CREDIT

#### a) MESURES UTILISEES POUR EVALUER LES RISQUES

Le SCR relatif au risque de défaut de contrepartie est calculé à partir des montants de provisions réassurées, les liquidités en banque et le montant des créances auprès des assurés.

Il se détermine en fonction du SCR relatif au risque de défaut de contrepartie de :

- Type 1 représenté majoritairement par les liquidités en banque,
- Type 2 représenté par les créances nées d'opérations directes (essentiellement composé de cotisations à recevoir des entreprises adhérentes).

#### b) RISQUES IMPORTANTS, CONCENTRATIONS DE RISQUES, TECHNIQUES D'ATTENUATION

Les créances constatées sur les entreprises adhérentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation suivant l'antériorité des créances et l'avancement des procédures contentieuses. Une étude menée a permis d'affiner les taux pratiqués, en prenant en compte les statistiques de recouvrement des cotisations de l'institution. Les taux retenus sont :

- 100 % Créances douteuses antérieures à 2010,
- 80 % Créances douteuses 2010,
- 60 % Créances douteuses 2011,
- 20 % Créances douteuses postérieures à 2011,
- 50 % Inscriptions de privilèges et règlements judiciaires,



- 82 % Redressement judiciaire,
- 92 % Liquidation judiciaire.

Cette étude est réévaluée régulièrement afin d'ajuster ces taux à la réalité du recouvrement des créances douteuses.

Ce dispositif est considéré comme prudent et suffisant, et justifie, compte tenu par ailleurs de sa faible part dans le SCR global, la décision du Comité de direction de ne pas considérer ce risque comme majeur dans le cadre de l'ORSA.

#### **c) RESULTAT DES TESTS DE RESISTANCE ET DES ANALYSES DE SENSIBILITE REALISES**

Aucun test de résistance et aucune analyse des sensibilités n'ont été jugés nécessaires pour la catégorie des risques de crédit du groupe.

## **4. LIQUIDITE**

#### **a) MESURES UTILISEES POUR EVALUER LES RISQUES**

Le groupe IRP AUTO a identifié trois catégories de risques de liquidité. Ces risques peuvent provenir des

- Flux techniques ;
- Flux de gestion ;
- Flux financiers.

Il existe un processus de prévision trimestrielle ces trois catégories de flux. Les soldes trimestriels prévisionnels (créditeurs/débiteurs) de ce processus doivent faire l'objet d'une décision de placement à court terme, respectivement désinvestissement des instruments de trésorerie. Chaque écart de prévision fait l'objet d'une analyse et d'une nouvelle prévision pour les six mois à venir.

Lors du constat d'une asymétrie des entrées et sorties prévisionnelles susceptible de générer un déficit de liquidité sur une période donnée, un plan de compensation de ce déficit (par utilisation de la marge ou « réserve » de liquidité) est à élaborer dans le mois suivant le constat. Ce plan doit être approuvé par la direction effective et mis en œuvre dans les meilleurs délais.

#### **b) RISQUES IMPORTANTS, CONCENTRATIONS DE RISQUES, TECHNIQUES D'ATTENUATION**

Pour ce qui concerne les flux techniques, le développement de l'assurance santé a conduit le groupe à mettre en place un suivi de liquidité dédié à cette activité à l'intérieur du suivi des flux techniques.

Les premières années de développement de cette activité risquent de générer des asymétries d'entrées et de sorties de liquidité à enregistrer et planifier dans le cadre du processus général de gestion à court terme.

#### **c) RESULTAT DES TESTS DE RESISTANCE ET DES ANALYSES DE SENSIBILITE REALISES**

Aucun test de résistance et aucune analyse des sensibilités n'ont été jugés nécessaires pour la catégorie des risques de liquidité du groupe.

## 5. RISQUE OPERATIONNEL

### a) MESURES UTILISEES POUR EVALUER LES RISQUES

Le groupe IRP AUTO dispose de processus permettant d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques opérationnels liés aux :

- processus internes,
- membres du personnel,
- systèmes d'information,
- événements externes.

Dans le cadre du dispositif de contrôle interne, le groupe a notamment pris les mesures de maîtrise suivantes pour les risques liés aux processus internes recensés et analysés et continue à les faire évoluer et optimiser :

- Un système d'information commun (SICAP), unique et unifié qui garantit la fiabilité et la traçabilité des données activées tout au long des processus connexes liés,
- Une organisation qui met les clients au cœur des procédures de gestion et qui réclame un pilotage ad hoc,
- Un dispositif de contrôle opérationnel déployé au sein des activités,
- Les activités dont les processus font l'objet d'une sous-traitance disposent d'indicateurs qui permettent le suivi global de l'exécution de la prestation servie.

Il a par ailleurs recensé et analysé les risques liés aux systèmes d'informations et a pris les mesures de maîtrise suivantes et continue à les faire évoluer et optimiser :

- Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) définie par le groupe.
- Charte d'utilisation des ressources informatiques et des moyens de communication mise en œuvre et référencée.
- Actions régulières de suivi et de contrôle, pilotées par le RSSI, dont notamment la réalisation de tests d'intrusion et la mise en œuvre des actions correctrices associées.
- Administration de la gestion des droits et des habilitations à partir des mouvements de personnel enregistrés par la Direction des Ressources Humaines, la sécurité des réseaux et des infrastructures.
- Surveillance des tentatives d'accès infructueux et d'utilisation non conforme des moyens informatiques (dont l'accès à des sites potentiellement dangereux ou non conformes à la législation).
- Continuité des opérations informatiques assurée par deux dispositifs:
  - Plan de Reprise d'Activité (PRA), concernant le système de gestion ;
  - Plan de Continuité Informatique et Télécommunication (PCIT), pour le socle technique IRP AUTO.

Enfin, le groupe a recensé et analysé les risques opérationnels liés aux événements externes, a pris les mesures de maîtrise suivantes pour les systèmes d'information et continue à les faire évoluer et optimiser :

- Document unique d'évaluation des risques (DUER) qui permet de lister et hiérarchiser les risques liés à la sécurité de tout salarié, et de préconiser des actions visant à les réduire, voire à les supprimer.
- Règles et principes généraux qui régissent les rapports entre les membres du personnel décrits dans le Livre Unique qui se décompose en trois parties complémentaires :

- le code de déontologie dont l'objectif est d'afficher les valeurs du groupe et de préciser certaines de ses règles de fonctionnement interne,
- les bonnes pratiques en matière de travail collaboratif (travail de groupe et usage du système d'information) qui permettent de gagner en efficacité,
- le règlement intérieur.
- Plan de Continuité d'Activité (PCA), dont l'objectif est de prévoir l'organisation des activités métiers du Groupe en cas de sinistre majeur.
- Prévention, détection, et traitement des comportements frauduleux, notamment en lien avec le dispositif de conformité et les règles de sécurité des systèmes d'information.

#### **b) RISQUES IMPORTANTS, CONCENTRATIONS DE RISQUES, TECHNIQUES D'ATTENUATION**

L'implantation multisites permet au groupe IRP AUTO d'atténuer considérablement un nombre et une concentration importants de risques opérationnels notamment pour ce qui concerne les systèmes d'information et les événements externes.

Pour les autres catégories de risques opérationnels, les mesures de maîtrise prises à leur égard réduisent l'exposition théorique et le système de contrôle permanent améliore ces mesures continuellement.

#### **c) RESULTAT DES TESTS DE RESISTANCE ET DES ANALYSES DE SENSIBILITE REALISES**

Depuis plusieurs années, les événements externes susceptibles de remettre en cause la continuité d'activité font l'objet d'un test quantitatif et qualitatif de résistance et les résultats sont analysés par la direction effective dans le cadre du processus ORSA du groupe.

Le dernier test de résistance a démontré que les pertes potentielles liées à un tel événement sont largement couvertes par le SCR dédié aux risques opérationnels.

## **6. AUTRES RISQUES**

#### **a) MESURES UTILISEES POUR EVALUER LES RISQUES**

Outre le risque stratégique dont les principaux impacts liés à la fin des clauses de désignations professionnelles sont intégrés dans les tests de résistance du risque de souscription, le groupe IRP AUTO a identifié le risque de réputation comme une catégorie à suivre et mesurer attentivement.

Le risque de réputation dans le secteur de l'assurance trouve ses origines principalement dans la montée en puissance des réseaux sociaux et de la présence des organismes d'assurance sur internet et les réseaux.

Le groupe encadre ses initiatives digitales d'une façon très stricte et mesure son activité régulièrement. Par ailleurs des tests d'intrusions sont régulièrement effectués pour couvrir l'ensemble des enjeux liés à la digitalisation (réputation et cyber sécurité).

#### **b) RISQUES IMPORTANTS, CONCENTRATIONS DE RISQUES, TECHNIQUES D'ATTENUATION**

La politique commerciale du groupe n'étant pas fondée sur une utilisation forte des nouveaux médias de communication et notamment des réseaux sociaux, le risque de réputation est considéré comme négligeable et n'a aucun impact sur l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS).

Le service marketing fait une veille permanente des blogs, articles ou commentaires citant le groupe IRP AUTO et n'a détecté aucune publication non initiée par sa propre communication. La veille permanente fait partie du dispositif de contrôle interne du groupe.

**c) RESULTAT DES TESTS DE RESISTANCE ET DES ANALYSES DE SENSIBILITE REALISES**

Aucun test de résistance et aucune analyse des sensibilités n'ont été jugés nécessaires pour la catégorie des autres risques du groupe.

## **D. VALORISATION**

# 1. ACTIFS

## a) VALEUR DES ACTIFS ET UNE DESCRIPTION DES BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES UTILISEES POUR LEUR VALORISATION

	Groupe IRP AUTO	
	Valeur Solvabilité II Combinée	Valeur Comptes Combinés
	C0010	C0020
<b>Actif</b>		
Écarts d'acquisitions	R0010	0
Frais d'acquisition reportés	R0020	0
Actifs incorporels	R0030	0
Impôts différés actifs	R0040	0
Excédent de régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	R0060	14 330 969
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou i</b>	<b>R0070</b>	<b>1 840 117 176</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	R0080	75 091
Participations	R0090	0
<b>Actions</b>	<b>R0100</b>	<b>20 450 000</b>
Actions cotées	R0110	0
Actions non cotées	R0120	20 450 000
<b>Obligations</b>	<b>R0130</b>	<b>785 176 116</b>
Obligations souveraines	R0140	233 260 452
Obligation d'entreprises	R0150	551 915 664
Obligations structurées	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Fonds d'investissement	R0180	870 917 525
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	R0200	163 498 445
Autres placements	R0210	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	R0220	0
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>R0230</b>	<b>0</b>
Avances sur polices	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>R0270</b>	<b>7 782 763</b>
Non vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non vie	R0300	0
<b>Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés</b>	<b>R0310</b>	<b>7 782 763</b>
Santé similaire à la vie	R0320	7 756 134
Vie hors santé, UC ou indexés	R0330	26 629
UC ou indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance	R0360	63 488 277
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 117 764
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 132 464
Actions auto-détenues	R0390	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	R0400	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	R0410	1 406 810
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	377 844
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>1 933 754 067</b>

	IRP AUTO Prévoyance Santé		IRP AUTO MPA		IRP AUTO - léna Prévoyance	
	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes Sociaux	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes Sociaux	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes Sociaux
	C0010	C0020	C0010	C0020	C0010	C0020
<b>Actif</b>						
Écarts d'acquisitions		0		0		0
Frais d'acquisition reportés		0		0		0
Actifs incorporels		0		0		0
Impôts différés actifs	30 246 608	0	791 739	0	418 773	0
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	36 974 076	14 330 969	0	0	0	0
<b>Placements (autres que les actifs en représentation de contrats en UC ou en UC indexés)</b>	<b>1 954 409 415</b>	<b>1 771 437 525</b>	<b>47 133 694</b>	<b>43 865 091</b>	<b>25 302 591</b>	<b>24 814 561</b>
Immobilier (autre que pour usage propre)	28 069 208	75 091	251 950	0	0	0
Participations	0	0	0	0	0	0
<b>Actions</b>	<b>289 309 593</b>	<b>20 450 000</b>	<b>5 338 829</b>	<b>0</b>	<b>2 782 019</b>	<b>0</b>
Actions cotées	263 053 562	0	5 329 023	0	2 774 208	0
Actions non cotées	26 256 031	20 450 000	9 806	0	7 811	0
<b>Obligations</b>	<b>1 325 298 077</b>	<b>771 256 262</b>	<b>31 931 325</b>	<b>13 919 853</b>	<b>8 639 380</b>	<b>0</b>
Obligations souveraines	315 781 048	229 685 064	4 287 563	3 575 388	240 276	0
Obligation d'entreprises	1 009 517 029	541 571 198	27 643 763	10 344 465	8 399 104	0
Obligations structurées	0	0	0	0	0	0
Titres garantis	0	0	0	0	0	0
Fonds d'investissement	100 843 076	834 785 481	3 115 425	23 606 274	1 137 240	12 525 769
Produits dérivés	20 238 544	0	29 425	0	210 586	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	145 064 797	144 870 691	6 338 963	6 338 963	12 294 831	12 288 792
Autres placements	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts et prêts hypothécaires</b>	<b>45 586 120</b>	<b>7 600 000</b>	<b>127 777</b>	<b>0</b>	<b>238 535</b>	<b>0</b>
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	45 586 120	7 600 000	127 777	0	238 535	0
<b>Provisions techniques créées</b>	<b>5 990 735</b>	<b>7 644 848</b>	<b>134 034</b>	<b>137 915</b>	<b>22 682 601</b>	<b>22 838 437</b>
Non vie et santé similaire à la non-vie	0	0	-796	0	4 305 171	3 871 031
Non vie hors santé	0	0	0	0	0	0
Santé similaire à la non vie	0	0	-796	0	4 305 171	3 871 031
<b>Vie et santé similaire à la vie, hors UC ou indexés</b>	<b>5 990 735</b>	<b>7 644 848</b>	<b>134 830</b>	<b>137 915</b>	<b>18 377 430</b>	<b>18 967 406</b>
Santé similaire à la vie	7 907 437	7 644 848	114 812	111 286	11 398 072	11 285 053
Vie hors santé, UC ou indexés	-1 916 701	0	20 017	26 629	6 979 358	7 682 353
UC ou indexés	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	60 145 624	60 145 624	1 981 436	1 981 436	1 361 217	1 361 217
Créances nées d'opérations de réassurance	1 117 764	1 117 764	0	0	0	0
Autres créances (hors assurance)	4 645 926	4 645 926	434 137	434 137	52 401	52 401
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 077 500	1 077 500	294 367	294 367	34 943	34 943
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	332 757	332 757	39 047	39 047	6 040	6 040
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 094 940 405</b>	<b>1 868 332 913</b>	<b>50 808 455</b>	<b>46 751 993</b>	<b>49 858 565</b>	<b>49 107 598</b>

Le groupe IRP AUTO respecte la hiérarchie de la valorisation prévue par la réglementation, en tenant compte des caractéristiques de l'actif dès lors que les acteurs du marché en tiendraient compte pour fixer le prix de l'actif à la date de la valorisation, y compris l'état et la localisation de l'actif et les éventuelles restrictions à sa vente ou à son utilisation.

Il valorise les actifs en utilisant un prix coté sur un marché actif pour les mêmes actifs. Lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser un prix coté sur un marché actif pour les mêmes actifs, il valorise les actifs selon un prix coté sur un marché actif pour des actifs similaires, en effectuant des ajustements pour tenir compte des différences. Ces ajustements reflètent les facteurs spécifiques de l'actif, et notamment de l'ensemble des facteurs suivants :

- l'état et la localisation de l'actif ou du passif ;
- la mesure dans laquelle les données disponibles se rapportent à des éléments comparables à l'actif ;
- le volume ou le niveau d'activité sur les marchés où ces données sont observées.

L'utilisation, par le groupe, de prix cotés sur un marché respecte les critères du marché actif au sens des normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002.

Lorsque le groupe devrait exceptionnellement utiliser des méthodes de valorisation alternatives, il s'appuie, aussi peu que possible, sur des données propres au groupe et utilise, dans toute la mesure du possible, des données de marché pertinentes, et notamment:

- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs identiques ou similaires ;
- des données, autres que les prix cotés, observables pour l'actif, y compris les taux d'intérêt et les courbes des rendements observables à intervalles réguliers, les volatilités implicites et les écarts de crédit ;

- les données corroborées par le marché qui, lorsqu'elles ne sont pas directement observables, sont basées sur des données de marché observables ou sont étayées par de telles données.

Toutes les données de marché sont ajustées pour tenir compte des facteurs visés ci-dessus dans les méthodes de premier niveau de la hiérarchie. Dans la mesure où il n'existe pas de données observables pertinentes, y compris dans le cas où l'activité de marché pour l'actif est faible ou nulle à la date de la valorisation, le groupe IRP AUTO utilise des données non observables reflétant les hypothèses que les acteurs du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif, y compris les hypothèses sur les risques. Lorsque des données non observables sont utilisées, il ajuste les données qui lui sont propres, si des informations raisonnables disponibles indiquent que d'autres acteurs du marché utiliseraient des données différentes.

Lors de l'évaluation des hypothèses sur les risques, le groupe tient compte du risque inhérent à la technique spécifique de valorisation utilisée pour déterminer la juste valeur et du risque inhérent aux données utilisées dans cette technique de valorisation.

Le groupe utilise des techniques de valorisation conformes à une ou plusieurs des approches suivantes lors de l'utilisation de méthodes de valorisation alternatives :

- une approche de marché, qui utilise les prix et d'autres informations pertinentes générées par les transactions de marché portant sur des actifs, des passifs ou des groupes d'actifs et de passifs identiques ou similaires. L'évaluation matricielle fait partie des techniques de valorisation obéissant à une approche de marché ;
- une approche par les revenus, qui convertit les montants futurs tels que les flux de trésorerie ou les produits et les dépenses en un seul montant actualisé. La juste valeur doit refléter les attentes actuelles du marché quant à ces montants futurs. Les techniques d'actualisation, les modèles d'évaluation d'options et la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes temporelles font partie des techniques de valorisation obéissant à une approche par les revenus ;
- une approche par les coûts ou par le coût de remplacement actuel, qui reflète le montant actuellement requis pour remplacer l'utilité économique d'un actif. Du point de vue d'un acteur du marché qui est un vendeur, le prix qui serait reçu pour l'actif est fondé sur le coût d'acquisition ou de construction, pour un acteur du marché qui est un acheteur, d'un actif de remplacement d'une utilité comparable, ajusté en fonction de l'obsolescence.

#### **b) EXPLICATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE TOUTE DIFFERENCE IMPORTANTE ENTRE LES BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES UTILISEES POUR LA VALORISATION DES ACTIFS A DES FINS DE SOLVABILITE ET CELLES DANS LES ETATS FINANCIERS**

A l'exception des écarts résultant de l'application des méthodes de valorisation des actifs décrites en § a) ci-dessus, il n'existe aucune différence importante entre les bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs.

Les principes de valorisation exposés ci-dessus en § a) sont également applicables aux autres actifs.



## 2. PROVISIONS TECHNIQUES

### a) VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES, MONTANT DE LA MEILLEURE ESTIMATION ET DE LA MARGE DE RISQUE, ET UNE DESCRIPTION DES BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES, NIVEAU D'INCERTITUDE

Passif	Valeur Solvabilité II Combinée	Valeur Comptes Combinés
<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>207 065 187</b>	<b>173 719 060</b>
<b>Provisions techniques non-vie (hors sante)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	R0530 0	
Meilleure estimation	R0540 0	
Marge de risque	R0550 0	
<b>Provisions techniques sante (non-vie)</b>	<b>207 065 187</b>	<b>173 719 060</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	R0570 0	
Meilleure estimation	R0580 189 294 194	
Marge de risque	R0590 17 770 993	
<b>Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)</b>	<b>1 091 647 025</b>	<b>1 063 212 895</b>
<b>Provisions techniques sante (vie)</b>	<b>456 100 388</b>	<b>425 973 392</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	R0620 0	
Meilleure estimation	R0630 432 812 948	
Marge de risque	R0640 23 287 441	
<b>Provisions techniques vie (hors sante,UC ou indexes)</b>	<b>635 546 636</b>	<b>637 239 503</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	R0660 0	
Meilleure estimation	R0670 608 836 744	
Marge de risque	R0680 26 709 892	
<b>Provisions techniques UC ou indexes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	R0700 0	
Meilleure estimation	R0710 0	
Marge de risque	R0720 0	
Autres provisions techniques	R0730 0	0
Passifs eventuels	R0740 0	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750 2 477 814	2 477 814
Provision pour retraite et autres avantages	R0760 0	0
Dettes pour depots especes des reassureurs	R0770 0	0
Impots differes passifs	R0780 58 220 162	0
Produits derives	R0790 0	0
Dettes envers les etablissements de credit	R0800 2 026 611	2 026 611
Dettes financieres autres que celles envers les etablissements de credit	R0810 329 767	329 767
Dettes nees d operations d assurance	R0820 22 735 101	22 735 101
Dettes nees d opérations de reassurance	R0830 265 223	265 223
Autres dettes (non liees aux operations d assurance)	R0840 27 448 172	27 448 172
<b>Dettes subordonnees</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dettes subordonnees exclues des fonds propres de base	R0860 0	0
Dettes subordonnees incluses dans les fonds propres de base	R0870 0	0
Autres dettes non mentionees dans les postes ci-dessus	R0880 38 838	38 838
<b>Total du passif</b>	<b>1 410 227 288</b>	<b>1 290 226 870</b>
<b>Excédent d'actif sur le passif</b>	<b>762 697 536</b>	<b>643 527 197</b>

Passif	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes Sociaux	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes Sociaux	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes Sociaux
<b>Provisions techniques non-vie</b>	<b>201 675 185</b>	<b>170 530 907</b>	<b>5 390 002</b>	<b>3 188 153</b>	<b>4 109 394</b>	<b>3 871 031</b>
<b>Provisions techniques non-vie (hors sante)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	0		0		0	
Meilleure estimation	0		0		0	
Marge de risque	0		0		0	
<b>Provisions techniques sante (non-vie)</b>	<b>201 675 185</b>	<b>170 530 907</b>	<b>5 390 002</b>	<b>3 188 153</b>	<b>4 109 394</b>	<b>3 871 031</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	0		0		0	
Meilleure estimation	184 501 562		4 792 632		4 004 904	
Marge de risque	17 173 623		597 370		104 489	
<b>Provisions techniques vie (hors UC ou indexes)</b>	<b>1 070 434 376</b>	<b>1 042 376 696</b>	<b>301 605</b>	<b>271 842</b>	<b>28 442 569</b>	<b>28 246 710</b>
<b>Provisions techniques sante (vie)</b>	<b>444 140 325</b>	<b>414 465 767</b>	<b>252 051</b>	<b>222 572</b>	<b>11 869 011</b>	<b>11 285 053</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	0		0		0	
Meilleure estimation	420 867 092		237 843		11 708 013	
Marge de risque	23 273 233		14 208		160 998	
<b>Provisions techniques vie (hors sante,UC ou indexes)</b>	<b>626 294 051</b>	<b>627 910 929</b>	<b>49 555</b>	<b>49 270</b>	<b>16 573 558</b>	<b>16 961 657</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	0		0		0	
Meilleure estimation	599 588 312		45 402		16 182 388	
Marge de risque	26 705 739		4 153		391 171	
<b>Provisions techniques UC ou indexes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions techniques calculees comme un tout	0		0		0	
Meilleure estimation	0		0		0	
Marge de risque	0		0		0	
Autres provisions techniques	0		0		0	
Passifs eventuels	0		0		0	
Provisions autres que les provisions techniques	2 186 758	2 186 758	230 970	230 970	60 086	60 086
Provision pour retraite et autres avantages	0		0		0	
Dettes pour depots especes des reassureurs	0		0		0	
Impots differes passifs	57 009 650	0	791 739	0	418 773	0
Produits derives	0		0		0	
Dettes envers les etablisements de credit	2 026 611	2 026 611	0	0	0	0
Dettes financieres autres que celles envers les etablisements de credit	329 767	329 767	0	0	0	0
Dettes nees d operations d assurance	18 175 068	18 175 068	4 398 774	4 398 774	161 259	161 259
Dettes nees d operations de reassurance	0	0	10 957	10 957	254 266	254 266
Autres dettes (non liees aux operations d assurance)	23 937 698	23 937 698	3 443 745	3 443 745	66 729	66 729
<b>Dettes subordonnees</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 600 000</b>	<b>7 600 000</b>
Dettes subordonnees exclues des fonds propres de base	0		0		3 800 000	3 800 000
Dettes subordonnees incluses dans les fonds propres de base	0		0		3 800 000	3 800 000
Autres dettes non mentionees dans les postes ci-dessus	36 576	36 576	2 262	2 262	0	0
<b>Total du passif</b>	<b>1 375 811 689</b>	<b>1 259 600 081</b>	<b>14 570 054</b>	<b>11 546 703</b>	<b>41 113 075</b>	<b>40 260 081</b>
<b>Excédent d'actif sur le passif</b>	<b>719 128 716</b>	<b>608 732 832</b>	<b>36 238 401</b>	<b>35 205 290</b>	<b>8 745 490</b>	<b>8 847 517</b>

Le groupe IRP AUTO établit des provisions techniques prudentielles pour tous ses engagements vis-à-vis des assurés, des bénéficiaires de contrats et des entreprises réassurées.

La valeur des provisions techniques prudentielles correspond au montant actuel qu'il devrait payer s'il transférait immédiatement ses engagements à une autre entité agréée pour pratiquer des opérations d'assurance ou de réassurance.

Le calcul des provisions techniques prudentielles utilise les informations fournies par les marchés financiers et les données généralement disponibles sur les risques de souscription, en cohérence avec ces informations et données.

Les provisions techniques prudentielles sont calculées d'une manière prudente, fiable et objective. Ce calcul ne comporte ni d'ajustement égalisateur ni de correction pour volatilité.

La valeur des provisions techniques prudentielles est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque.

La meilleure estimation correspond à la moyenne pondérée par leur probabilité des flux de trésorerie futurs compte tenu de la valeur temporelle de l'argent estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinente, soit la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs.

Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes et fait appel à des méthodes actuarielles et statistiques adéquates, applicables et pertinentes.

La projection en matière de flux de trésorerie utilisée dans le calcul de la meilleure estimation tient compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance, pendant toute la durée de ceux-ci.

La meilleure estimation est calculée brute, sans déduction des créances découlant des contrats de réassurance. Le montant de ces créances est calculé séparément.

Les modalités de projections des flux de trésorerie appliquées par le groupe correspondent aux définitions réglementaires. Il utilise la courbe des taux sans risques pertinente. La marge de risque est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques prudentielles est équivalente au montant qu'une entreprise agréée pour pratiquer les opérations d'assurance ou de réassurance demanderait pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance.

**b) EXPLICATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE TOUTE DIFFERENCE IMPORTANTE ENTRE LES BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES UTILISEES POUR LA VALORISATION DES PROVISIONS TECHNIQUES A DES FINS DE SOLVABILITE ET CELLES DANS LES ETATS FINANCIERS**

A l'exception des écarts résultant de l'application des meilleures estimations décrites en § a) ci-dessus, il n'existe aucune différence importante entre les bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques.

**c) MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE REASSURANCE ET DES VEHICULES DE TITRISATION, TOUT CHANGEMENT IMPORTANT DES HYPOTHESES PERTINENTES UTILISEES DANS LE CALCUL DES PROVISIONS TECHNIQUES**

A l'exception des écarts résultant de l'application des meilleures estimations décrites en § a) ci-dessus, il n'existe aucune différence importante entre les bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des montants recouvrables au titre des contrats de réassurance.

### **3. AUTRES PASSIFS**

**a) VALEUR DE CES AUTRES PASSIFS ET UNE DESCRIPTION DES BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES UTILISEES POUR LEUR VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE**

Les principes de valorisation exposés ci-dessus en § 1 sont également applicables aux autres passifs.

**b) EXPLICATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE TOUTE DIFFERENCE IMPORTANTE ENTRE LES BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES UTILISEES POUR LA VALORISATION DE CES AUTRES PASSIFS A DES FINS DE SOLVABILITE ET CELLES DANS LES ETATS FINANCIERS**

À l'exception du calcul des impôts différés passifs (sans impact sur les fonds propres prudentiels), il n'existe aucune différence entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées pour la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité et celles dans les états financiers du groupe IRP AUTO.

### **4. METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES**

**a) BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES**

Le groupe IRP AUTO ne fait pas appel à des méthodes de valorisation alternatives admises sous certaines conditions par la réglementation en vigueur.

## **E. GESTION DU CAPITAL**

## 1. FONDS PROPRES

### a) OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCEDURES APPLIQUES POUR LA GESTION DES FONDS PROPRES, Y COMPRIS DES INFORMATIONS SUR L'HORIZON TEMPOREL UTILISE POUR LA PLANIFICATION DES ACTIVITES

Le groupe IRP AUTO a défini l'appétence au risque comme le niveau de prise de risque global acceptée par ses dirigeants effectifs et ses conseils d'administration.

Elle est fixée dans le but d'atteindre les objectifs définis selon le plan stratégique, en fonction des contraintes de solvabilité et des exigences propres définies selon le profil de risque.

C'est dans le même esprit que les tolérances et les limites sont déterminées globalement et, selon la catégorie de risques, déclinées.

La volonté du groupe de maintenir sa pérennité et sa solidité financière l'a conduit à formuler une appétence au risque visant à couvrir par ses fonds propres prudentiels au minimum 170 % de l'exigence dans l'ensemble des scénarios internes.

La direction effective décline l'appétence globale définie ensemble avec les conseils d'administration par grandes catégories de risques et demande à chaque propriétaire de risques de définir sa politique permettant de piloter ces risques au niveau de l'appétence.

Compte tenu du profil du risque existant, la direction effective intègre dans l'appétence globale une marge spécifique de 100 points du taux de couverture pour le risque de marché.

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est une évaluation des moyens nécessaires permettant la conduite de l'institution en accord avec son plan de marche (Business Plan ou BP) et aux marges de sécurité souhaitées par la direction effective en accord avec les conseils d'administration.

Par mesure de prudence, le groupe intègre et évalue son principal risque stratégique (impact d'une non-recommandation par la branche suite à l'échéance de la désignation) dans son scénario central pour mener les évaluations ORSA. Par conséquent, l'exigence de SCR à la fin de la période de projection correspond au BGS défini par le groupe IRP AUTO.

Quant aux autres risques non ou difficilement quantifiables, l'institution a procédé à une analyse de son risque de réputation. Sa politique commerciale n'étant pas fondée sur une utilisation forte des nouveaux médias de communication et notamment des réseaux sociaux, le risque de réputation doit rester négligeable et n'avoir aucun impact sur l'évaluation du BGS. Le service marketing fait une veille permanente des blogs, articles ou commentaires citant le Groupe IRP AUTO. Cette veille fait l'objet d'une information en direction de la direction effective.

Après avoir analysé les résultats des évaluations ORSA et la préparation éventuelle de plans d'action, les directions effectives élaborent l'allocation optimale des fonds propres par secteur d'activité.

Ce processus, introduit par la réglementation Solvabilité II n'est pas encore finalisé et fera l'objet d'une analyse afin d'étudier l'opportunité d'intégrer cette allocation dans le processus ORSA.

**b) STRUCTURE, MONTANT ET QUALITE DES FONDS PROPRES, MONTANT DES FONDS PROPRES ELIGIBLES POUR COUVRIR LE SCR ET LE MCR, CLASSES PAR NIVEAU**

Le SCR du groupe IRP AUTO au 31 décembre 2016 s'élève à 254,0 M€, consécutif d'un BSCR de 278,0 M€, d'un SCR opérationnel de 17,8 M€ et d'un ajustement de – 41,8 M€.

Ses fonds propres prudentiels s'élèvent à 763,7 M€.

Les taux de couverture S II par rapport au SCR et au MCR ressortent à :

Evolutions	2016
Fonds propres éligibles S2	763,7m€
Fonds propres éligibles MCR	763,7m€
SCR	254,0m€
MCR	102,8m€
FP S2 / SCR	301%
FP S2 / MCR	743%

Le SCR d'IRP AUTO Prévoyance-Santé au 31 décembre 2016 s'élève à 252,6 M€, consécutif d'un BSCR de 277,7 M€, d'un SCR opérationnel de 16,5 M€ et d'un ajustement de – 41,6 M€.

Ses fonds propres prudentiels s'élèvent à 719,1 M€.

Les taux de couverture S II par rapport au SCR et au MCR ressortent à :

Evolutions	2016
Fonds propres éligibles S2	719,1m€
Fonds propres éligibles MCR	719,1m€
SCR	252,6m€
MCR	92,9m€
FP S2 / SCR	285%
FP S2 / MCR	774%

Le SCR d'IRP AUTO MPA au 31 décembre 2016 s'élève à 10,6 M€, consécutif d'un BSCR de 9,4 M€, d'un SCR opérationnel de 1,2 M€ et d'un ajustement marginal.

Ses fonds propres prudentiels s'élèvent à 36,2 M€.

Les taux de couverture S II par rapport au SCR et au MCR ressortent à :

Evolutions	2016
Fonds propres éligibles S2	36,2m€
Fonds propres éligibles MCR	36,2m€
SCR	10,6m€
MCR	3,7m€
FP S2 / SCR	341%
FP S2 / MCR	979%

Le SCR d'IRP AUTO Iéna – Prévoyance au 31 décembre 2016 s'élève à 2,6 M€, consécutif d'un BSCR de 2,3 M€, d'un SCR opérationnel de 0,3 M€ et d'un ajustement marginal.

Ses fonds propres prudentiels s'élèvent à 12,2 M€.

Les taux de couverture S II par rapport au SCR et au MCR ressortent à :

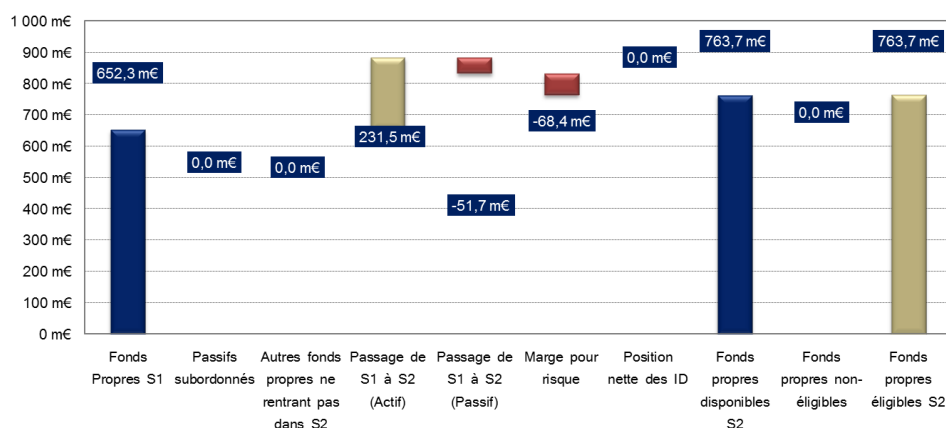
Evolutions	2016
Fonds propres éligibles S2	12,2m€
Fonds propres éligibles MCR	12,2m€
SCR	2,6m€
MCR	6,2m€
FP S2 / SCR	469%
FP S2 / MCR	197%

**c) EXPLICATION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE TOUTE DIFFERENCE IMPORTANTE ENTRE LES FONDS PROPRES DANS LES ETATS FINANCIERS ET L'EXCEDENT DES ACTIFS PAR RAPPORT AUX PASSIFS TEL QUE CALCULE A DES FINS DE SOLVABILITE**

Décomposition des fonds propres S II du groupe IRP Auto 2016

<b>Fonds Propres États Financiers</b>	<b>652,3 M€</b>
• Passage des États Financiers à S II (valorisation de l'actif)	231,5 M€
○ Total actif États Financiers	1 929,7 M€
○ Total actif S II	2 161,1 M€
• Passage des États Financiers à S II (valorisation du passif)	-51,7 M€
○ Total passif États Financiers	1 277,3 M€
○ Total passif S II	1 329,0 M€
• Marge pour risque	-68,4 M€
○ Marge de risque (risque « Non-Vie ») (Solvabilité II)	0,0 M€
○ Marge de risque (risque « Santé non-SLT ») (Solvabilité II)	17,9 M€
○ Marge de risque (risque « Santé SLT ») (Solvabilité II)	23,4 M€
○ Marge de risque (risque « Vie ») (Solvabilité II)	27,1 M€
• Position nette des impôts différés	0,0 M€
○ Impôts différés actifs (Solvabilité II)	31,5 M€
○ Impôts différés passifs (Solvabilité II)	58,2 M€
• Fonds Propres non éligibles	0,0 M€
<b>Fonds propres S II</b>	<b>763,7 M€</b>

Des fonds propres S1 aux fonds propres S2



**d) DESCRIPTION DE TOUT ELEMENT DEDUIT DES FONDS PROPRES ET DE TOUTE RESTRICTION NOTABLE AFFECTANT LA DISPONIBILITE ET LA TRANSFERABILITE DES FONDS PROPRES**

Le groupe IRP AUTO n'a aucun élément à déduire de ses fonds propres.

Il n'existe aucune restriction notable affectant la disponibilité et la transférabilité de ses fonds propres.

## **2. SCR ET MCR**

**a) MONTANT DU SCR ET DU MCR, SCR SCINDE PAR MODULE DE RISQUE**

Le SCR du groupe IRP AUTO de 254,0 M€ se répartit sur les modules de risques suivants :

• SCR marché	167,2 M€
• SCR Santé	120,2 M€
• SCR Défaut	33,9 M€
• SCR Vie	78,6 M€
• Bénéfice de diversification au sein du BSCR	-121,9 M€
• SCR opérationnel	17,8 M€
• Ajustement	-41,8 M€

Le SCR d'IRP AUTO Prévoyance-Santé se répartit selon les modules suivants :

- Risques de marché
  - Risque de spread : Le SCR relatif au risque de spread s'élève à 78,2M€.
  - Risque actions : Le SCR relatif au risque de marché reste fortement associé au risque sur actions (71,3 M€).
  - Risque de change : Au cours des dernières années, des investissements sur l'international ont été réalisés sur le portefeuille, expliquant ainsi l'existence d'un SCR de change de 27,1 M€.
  - Risque de taux : Le SCR associé au risque de taux d'intérêt s'élève à 11,8 M€.
  - Risque immobilier : Le risque immobilier s'élève à 19,5 M€, en raison d'une augmentation de l'exposition souhaitée en immobilier de placement.
  - Risque de concentration : Compte tenu d'une bonne diversification du portefeuille, le SCR de concentration est faible par rapport à ceux relatifs aux autres risques d'investissement.
  - Effet de diversification : L'importante diversification au niveau de la nature des actifs financiers s'illustre par un effet diversification qui se porte à – 38,8 M€.
- Risque de défaut de contrepartie : Le SCR relatif au risque de défaut de contrepartie est calculé à partir des montants de provisions réassurées, les liquidités en banque et le montant des créances auprès des assurés. Il s'élève à 33,7 M€.
- Risques de souscription
  - Risques de souscription vie : Le risque catastrophe en vie est le plus élevé des SCR associés au risque de souscription vie. Il représente 0,15 % des capitaux sous risque, soit 64,7 M€.
    - Risque de morbidité : Ce risque est le deuxième élément du SCR de souscription vie le plus important et s'élève à 24,6 M€.
    - Risque de mortalité : Le SCR relatif au risque de mortalité représente quant à lui 12,1 M€.
    - Risque de révision : Le risque de révision est calculé avec la provision maintien de la garantie décès est de : 1,0 M€.



- Risque de longévité : Il est calculé pour les rentes décès uniquement et s'élève à 3,1 M€.
  - Risques de souscription santé : Le risque de souscription Santé Non-SLT représente avec 103,6 M€ le plus élevé des SCR associés au risque de souscription Santé.
    - Risque de souscription Santé SLT : Il est calculé à partir des provisions invalidité. Les sous risques longévité, invalidité, de frais et de révision sont calculés pour ce module. Il représente 17,6 M€.
    - Risque santé catastrophe : évalué à 7,5 M€, il est calculé avec les trois sous modules, masse, concentration et pandémie.
- Risques opérationnels : Le SCR relatif au risque opérationnel est évalué à 16,5 M€. Il représente le capital requis obtenu sur base des Primes qui est supérieur à celui obtenu sur base des Provisions.

Le MCR s'élève à 92,9 M€.

Le SCR d'IRP AUTO MPA se répartit selon les modules suivants :

- Risque de marché
  - Risque sur actions : Le risque actions s'élève à 1,1 M€.
  - Risque de spread : Ce SCR s'élève à 1,7 M€.
  - Risque de taux : Le SCR taux (0,7 M€) est sensiblement moins élevé que le SCR spread compte tenu d'une moindre exposition en titres d'États par rapport aux titres d'entreprises.
  - Risque de change : Un risque de change de 0,4 M€ a été calculé.
  - Risque de concentration : Le risque de concentration s'élève à 0,6 M€.
  - Effet de diversification : L'importante diversification au niveau de la nature des actifs financiers s'illustre par un effet diversification élevé à 1,5 M€.
- Risque de défaut de contrepartie : Le risque relatif au risque de défaut de contrepartie est calculé à partir des montants de provisions réassurés, les liquidités en banque et le montant des créances auprès des assurés et s'élève à 1,7 M€.
- Risque de souscription :
  - Risques de souscription santé : Le risque de souscription Santé Non-SLT calculé à partir des provisions et des cotisations pour les garanties de frais médicaux et de manière marginale par l'incapacité TNS, représente avec 7,4 M€ le module SCR le plus important.
    - Risque de souscription Santé SLT : Il est calculé à partir des provisions invalidité pour TNS, réassurés à 50 %, ce qui explique qu'il soit négligeable.
    - Risque santé catastrophe : Il est calculé avec deux sous-modules, le risque de masse et celui de pandémie qui représentent 0,4 M€.
- Risques opérationnels : Le SCR relatif au risque opérationnel est évalué à 1,2 M€. Il représente le capital requis obtenu sur base des Primes qui est supérieur à celui obtenu sur base des Provisions.

Le MCR s'élève à 3,7 M€.

Le SCR d'IRP AUTO - IENA Prévoyance se répartit selon les modules suivants :

- Risque de marché
  - Risque d'actions : Le SCR relatif au risque sur actions s'élève à 624 K€
  - Risque de spread : Ce risque s'élève à 685 K€
  - Risque de taux : Le SCR taux s'élève à 135 K€.
  - Risque de change : Un SCR change de 529 K€ a été constaté.
  - Risque de concentration : un SCR de concentration de 34 K€.

- Effet de diversification : Cette diversification au niveau de la nature des actifs financiers s'illustre par un effet diversification qui se porte à - 530 K€.
- Risque de défaut de contrepartie : Le SCR relatif au risque de défaut de contrepartie est calculé à partir des montants de provisions invalidité à la charge du réassureur, les liquidités en banque et le montant des créances auprès des assurés. Le SCR relatif au risque de défaut de contrepartie s'élève à 1,4 M€. Le SCR afférent aux provisions invalidité à la charge du réassureur interne au groupe est éliminé au niveau du SCR groupe.
- Risques de souscription vie et santé : Compte tenu de la réassurance par IRP AUTO Prévoyance-Santé, les SCR solo correspondants sont quasi nuls pour l'Institution - portés par le réassureur interne, ses SCR afférents à l'activité réassurée de l'institution sont réaffectés à l'activité d'IRP AUTO – IENA Prévoyance niveau du SCR groupe.
- Risques opérationnels : Le SCR relatif au risque opérationnel est évalué à 264 K€. Il représente le capital requis obtenu sur base des Primes qui est supérieur à celui obtenu sur base des Provisions.

Le MCR s'élève à 6,2 M€.

#### **b) UTILISATION DE CALCULS SIMPLIFIES, DE PARAMETRES PROPRES, DONNEES UTILISEES PAR L'ENTREPRISE POUR CALCULER LE MCR**

Le groupe IRP AUTO n'utilise pas de calculs simplifiés.

Il n'a pas recours à des paramètres propres.

Les données utilisées pour calcul de MCR sont issues des comptes combinés et sociaux du groupe et des organismes adhérents.

### **3. UTILISATION DE LA DURATION DANS LE RISQUE ACTIONS**

Le groupe IRP AUTO ne fait pas appel à cette méthode de calcul du SCR Actions.

### **4. DIFFERENCES FORMULE STANDARD – MODELE INTERNE**

Le groupe IRP AUTO applique la formule standard pour le calcul de ses exigences de solvabilité.

### **5. NON-RESPECT DES EXIGENCES DE CAPITAL**

Le groupe IRP AUTO respecte les exigences de capital.